

UN SERMON LATIN « DE SAINT MACAIRE » SUR LA PERSÉVÉRANCE DES MOINES REVISITÉ

par

Vincent DESPREZ

Dom Jean Leclercq (1921-1993) a publié en 1953 quelques textes médiévaux inédits, sans vouloir résoudre tous les problèmes qu'ils soulevaient mais en les proposant simplement à la curiosité et à l'intérêt des chercheurs. Parmi ceux-ci se trouve un « Sermon ancien sur la persévérance des moines »¹, texte placé sous le nom de saint Macaire mais citant la Règle de saint Benoît, que J. Leclercq renonçait à dater, faute de critères externes : inc. « *Fratres karissimi, quamquam et noticiam scripturarum et earum assiduam lectio-nem habeatis et beati Benedicti, cuius normam tenetis, instituta...* » ; des. « ... ad diu desideratam ocius transire patriam, in qua cum beatissimis angelis et felicissimis hominibus per infinita regnemus saecula saeculorum. Amen ».

Transmis par une dizaine de manuscrits à partir du XII^e siècle, ce texte n'a pas été retenu par Lucas Holste dans son *Appendix au Codex Regularum*² et semble être resté inédit jusqu'à J. Leclercq. Celui-ci l'édita d'après trois manuscrits, sans apparat critique, mais le munit d'un *apparatus fontium*

1. Édité dans J. LECLERCQ, *Analecta monastica* 2, Rome 1953 (Studia Anselmiana, 31), comme deuxième chapitre, p. 18-27. – Nous citerons les abréviations suivantes : *BHL* : *Biblio-theca hagiographica latina* (SH, 6), Bruxelles, 1906. – *CCSL* : *Corpus christianorum, Series latina* (Turnhout). – *CCCM* : *Corpus christianorum, Continuatio mediaevalis*. – *CCM* : *Corpus consuetudinum monasticarum*, éd. K. HALLINGER, Siegburg. – *CPG* : M. GEERARD, *Clavis Patrum graecorum*, Turnhout, 1983. – *CPCS* : M. GEERARD, J. NORET, *Clavis Patrum graecorum Supplementum*, *ibid.*, 1998. – *CPL* : E. DEKKERS et E. GAAR, *Clavis Patrum latinorum*, Turnhout-Steenbrugge, 1995³. – *CSEL* : *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, Vienne. – *HC* : *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, dir. J.-M. MAYEUR, Ch. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, 14 vol., Paris, 1990-2001. – *SC* : *Sources chrétiennes*, Paris. – *SH* : *Subsidia hagiographica*, Bruxelles. – Je n'ai pas trouvé de référence à la publication de notre sermon par J. Leclercq dans *The Sermon*, B. M. KIENZLE dir., Turnhout, 2000 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 81-83), ni dans la bibliographie v et vi, p. 30-39, ni aux ch. v et vi, p. 203-323. Je remercie vivement de leurs remarques et de leurs conseils F. Dolbeau et D. Poirel ; ce dernier, spécialement pour la discussion stemmatique et l'établissement du stemma.

2. *Codicis regularum appendix, in quo SS. Patrum exhortationes... Lucas Holstenius... edidit*, Rome, 1661 ; cf. *PL*, t. 103, col. 665-702. L'*Appendix* groupe une partie du contexte de notre sermon d'après les *Reginenses latini* 140 (Fleury, s. ix), 245 (Longpont OCist., s. xii, notre codex E) et (pour la seule *Admonitio ad filium spiritualem* de saint Basile) 291, fol. 1-8. Cf. A. WILMART, *Codices Reginenses latini*, I, Vatican, 1937, p. 337-342 et 592-595 ; II, Vatican, 1945, p. 114.

(de la Bible à saint Jérôme et à Grégoire le Grand) et d'une introduction montrant la continuité entre les exégèses patristique et médiévale, de l'Ancien Testament notamment.

Il considérait l'auteur comme un « Pseudo-Macaire »³, sans commentaire. En effet, dans son édition, de peu antérieure, de « Deux anciennes versions de la légende de l'abbé Macaire »⁴, il avait montré comment « le nom de Macaire, au moyen âge, était particulièrement lié, surtout dans les milieux monastiques, aux considérations relatives à l'au-delà »⁵. Il signalait les principales pièces de ce dossier « dont l'écheveau n'est pas encore entièrement démêlé »⁶. J. Leclercq avait déjà traduit quelques lignes de ce document dans *La vie parfaite. Points de vue sur l'état religieux*⁷, mais ne semble pas y être revenu dans ses travaux ultérieurs⁸.

Engagé dans une édition de la Grande Lettre (en grec) du Pseudo-Macaire⁹, j'en suis venu à prospecter les traditions latines placées sous le nom de Macaire, au-delà de ce qui est déjà connu¹⁰, notamment la lettre latine éditée par A. Wilmart¹¹, dont l'original grec a été publié par

3. *Op. cit. supra* (note 1), p. 20. – Nous ne reproduisons pas ici toutes les données citées par J. Leclercq.

4. *Revue Mabillon*, t. 36, 1946, p. 65-79, d'après le Paris, BnF, lat. 2846, recueil factice de quatre fragments de manuscrits des IX^e et X^e siècles.

5. *Ibid.*, p. 68, n. 1, renvoyant au PSEUDO-BÈDE, Homélie 99, *PL*, t. 4, col. 499-500 et à E. FREISTEDT, *Altchristliche Totengedächtnisse und ihre Beziehungen zum Jenseitsglauben und Totenkultus der Antike*, Münster, 1926, p. 19.

6. *Revue Mabillon*, t. 36, p. 68, n. 1-5. Ma note bibliographique et prosopographique « Les Macaire dans l'Occident latin (IV^e-XII^e siècles) », peut être téléchargée sur le site internet : <http://www.abbaye-ligue.com> (par Ressources/Textes).

7. Turnhout, 1948, p. 61 et 72 (cf. *infra* note 23, et édition, notes 22 et 29).

8. La bibliographie établie par H. Rochais, son *socius* des voyages littéraires et de l'édition de saint Bernard, ne mentionne sous l'entrée « Macaire » que l'article de 1946 : G. PENCO, *Dom Jean Leclercq tra storia e profezia del monachesimo : una svolta epocale, con Bibliografia degli scritti di J. Leclercq, di Henri Rochais*, Cesena, 2003 (Italia benedettina, 24). L'index des *Lettres di Dom Jean Leclercq (1911-1993)*, a cura di V. CATTANA, C. GALLI, H. ROCHAINS, Cesena, 2000, ne contient pas d'entrée « Macaire ».

9. Cf. M. GEERARD, *Clavis patrum graecorum*, Turnhout, 1983, n° 2415, 2. *Clavis Patrum graecorum, Supplementum*, *ibid.*, 1998, mêmes numéros.

10. La *Regula Macarii* et les *Regulae patrum* sont purement latines (CPL, 1840, 1842, 1859, 1859a, 1859b ; CPG, 2403). – Angelo Clareno (Pietro di Fossombrone) a traduit en latin la Grande Lettre, l'Homélie 25 sous sa forme basilienne et l'*Épitome en 150 Chapitres* du Ps.-Macaire : cf. G. L. POTESÀ, *Angelo Clareno. Dai Poveri Eremiti ai Fraticelli*, Rome, 1990 (Nuovi Studi Storici, 8), Appendice III, p. 315-323 ; B. GAIN, « Ange Clareno († 1337) lecteur et traducteur de S. Basile », *Archivum franciscanum historicum*, t. 92, 1999, p. 329-350. Les manuscrits sont : Vatic., Vrbinas lat. 521 (s. xv ; *Grande Lettre et 150 Chapitres*) ; Florence, BNC, *Conventi soppressi* D.7.2745 (Homélie II, 25 et *150 Chapitres*) ; Subiaco, Abbazia Santa Scolastica 112 (s. XIV, *150 Chapitres*) et 227 (s. XIV, Homélie II, 25 et *capitula* seuls des *CL Capitula*). Je pourrais revenir ailleurs sur cette traduction. – J. Picot a joint une traduction latine à son *editio princeps* (Paris, 1559) des *Cinquante Homélies spirituelles* du Ps.-Macaire (CPG, 2411) ; elle a été reprise ou modifiée dans les éditions suivantes, jusqu'à Migne, *PG*, t. 34. – Entre 1603 et 1606, pour le P. José de Sigüenza, prieur des hiéronymites de l'Escorial, Pedro de Valencia a traduit 34 homélies en latin, deux en castillan, et en latin l'*Epitome en CL Capitula* ; cet ensemble est maintenant publié : PEDRO DE VALENCIA, *Obras completas*, Vol. IX, *Escriptos espirituales*, 1. *San Macario*, Estudio introductorio J. M. NIETO IBÁÑEZ, Edición crítica y notas A. M. MARTÍN RODRÍGUEZ, León, 2001.

11. A. WILMART, « La lettre spirituelle de l'abbé Macaire », *Revue du Moyen Âge latin*, t. 1, 1920, p. 58-83. Voir plus loin la note 16.

W. Strothmann¹² et P. Géhin¹³. Les catalogues de la Bibliothèque nationale de France m'ont appris l'existence de ce sermon, qui m'a intrigué ; c'est seulement après une recherche déjà avancée à son sujet que la base de données *In principio* (IRHT) m'a informé de l'édition de 1953. Après une enquête sur les Macaire médiévaux¹⁴ (les plus suggestifs seraient Macaire d'Homblières et Macaire de Fleury, qui ne sont pas saints), considérant que l'article de 1946 de J. Leclercq explique commodément la pseudépigraphie, je suis revenu au texte du sermon. Le plus urgent est donc de le rééditer d'après les manuscrits disponibles.

I. Manuscrits

Voici les témoins que nous ont fait connaître la base de données Medium et l'étude de Batlle¹⁵ ; nous avons collationné ceux précédés d'un sigle.

- A. Charleville-Mézières, BM, ms 51, s. XII (abbaye de Signy), fol. 44v-49r.
- J. Conches, BM, ms 7, s. XIV (abbaye de Conches), fol. 171r-174r.
- El Escorial, Real Biblioteca de San Lorenzo, lat. Q.II.22, fol. 85-89v.
- Lisboa, BN, Alcobaça 1, s. XIII (Alcobaça), n° 30, fol. 114 (120)-121 (126v).
- C. Paris, Arsenal, ms 250 B, s. XII (Saint-Victor), fol. 159r-167r.
- F. Paris, BnF, lat. 2167, fol. 25v-29v, s. XII ex.-XIII.
- D. Paris, BnF, lat. 2780, fol. 61r-69r, s. XII ex.
- H. Porto, Bibl. Publ. Mun., 56 (S. Cruz 31), s. XIII, fol. 27va-30va.
- B. Troyes, BM, 1268, s. XII, fol. 107v-115v¹⁶.
- Vatican, Palat. lat. 844, s. XV, fol. 259r-261r.
- E. Vatican, Regin. lat. 245, s. XII ex. (*sanctae mariae longipontis*), fol. 55r-62r.
- Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, BP 1822 (33), signalé par J. Dufour (*La bibliothèque et le scriptorium de Moissac*, Genève, 1972, p. 93), semble comprendre la même collection, avec notre sermon.

La majorité des témoins, notamment les plus anciens, proviennent de la France du Nord, qu'on pourrait supposer être le lieu d'origine du sermon.

12. *Die Syrische Überlieferung der Schriften des Makarios*, Teil 2, Übersetzung von W. STROTHMANN, Wiesbaden, 1981 (Göttinger Orientforschungen, I/21/2), p. XVI-XXII (CPCS, 2415/1, 2402/2, 2421).

13. P. GÉHIN, « Le dossier macarien de l'Atheniensis 2492 », *Recherches augustiniennes*, t. 31, 1999, p. 89-147. La première lettre, avec sa traduction, figure aux p. 104-110. L'identification de l'auteur est aux p. 102 sq.

14. Disponible sur le site Internet, voir *supra* note 6. Voir en bref : G. MICHELS, « Homblie », *DHGE*, t. 24, 1993, col. 928 sq. (*Macarius* est abbé en 1052, *Henricus* en 1059) ; D. IOGNATIUS PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam*, Paris, 1998, p. 53 sq. ; *Consuetudines Floriacenses s. XIII*, éd. A. DAVRLI, Siegburg, 1976 (CCM, 10), index p. 488 sur Macaire, abbé de 1144 à 1166. Sur les saints Macaire, orientaux et occidentaux, voir *Bibliotheca sanctorum*, t. VIII, Rome, 1966, col. 409-429.

15. La base Medium recense les reproductions de manuscrits conservées à l'IRHT. C. M. BATILLE, *Die Adhortationes sanctorum Patrum* (« Verba seniorum ») im lateinischen Mittelalter. Überlieferung, Fortleben und Wirkung, Münster/W., 1972 (Beiträge zur Geschichte des Alten Mönchtums und des Benediktinertums, 31), p. 67 pour notre sermon.

16. Ce manuscrit n'est pas répertorié parmi ceux de Clairvaux dans *La Bibliothèque de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle*, t. 1, Paris, 1979, par A. VERNET et J.-F. GENEST, parmi les « Manuscrits subsistants » (p. 787), ni dans le tableau des auteurs et des œuvres, (p. 875).

L'étude de C. Batlle¹⁷ sur les Apophthegmes, qui a dépouillé entre autres des catalogues de nombreuses bibliothèques germaniques et beaucoup enrichi la liste des témoins de la Lettre de Macaire l'Égyptien, n'a ajouté à la liste, pour notre sermon, que le Vat Palat. lat. 844. Un dépouillement général systématique mettrait sans doute au jour d'autres témoins.

2. Contexte manuscrit

Le contexte est pour le groupe de témoins *A, B, C, D, E, F, J*, et pour les manuscrits de Leiden, de Lisbonne et de l'Escurial, une sous-collection de sermons monastiques de Césaire d'Arles, augmentée de pièces de la *Collectio gallicana* et d'opuscules divers ; pour le Vat. Palat. lat. 844, les *Adhortationes sanctorum patrum*. Serait-ce le compilateur ou un possesseur de la collection de *uaria* qui aurait rédigé ce sermon suivant un thème, ou des sources (Jérôme, Grégoire le Grand) qui manquaient parmi la collection antérieure ? Nous ne pouvons entreprendre ici l'étude de la sous-collection comme telle, déjà balisée par G. Morin¹⁸.

3. Analyse

Après une invitation à persévéérer dans la vie monastique (§ 1-2), sont proposés des exemples bibliques. Loth et son épouse, Josué et Caleb invitent à conduire jusqu'au terme l'activité commencée (3-5). Joseph et Noé sont déjà occasion d'interprétations allégorique et étymologique ; Abel, Hénoch le sont d'une interprétation morale (6-7), ainsi qu'Abraham et Isaac (déjà moine). L'échelle de Jacob suscite de nombreuses interprétations (8) ; les vaches portant l'arche ne dévieront pas du droit chemin (10). Élie, Élisée, les Rékabites paraissent en contexte hiéronymien (11-12) ; Jean-Baptiste, le moine du Nouveau Testament, Élie, les premiers ermites sont les modèles classiques des moines (13-15).

Avec la tradition (Grégoire le Grand), on distingue trois catégories de fidèles dans l'Église, prédicateurs, moines et continents (ascètes, célibataires), époux, symbolisés par Noé, Daniel et Job (16-20). La bienfaisance exigée des *coniugati* (Mt 25) n'est pas de mise pour les moines, qui ont déjà renoncé à tous leurs biens et doivent se soumettre à l'obéissance (21). La distinction entre quatre catégories de personnes au jour du Jugement peut se réclamer

17. C. M. BATLLE, *Die Adhortationes sanctorum Patrum*, op. cit. (note 15). Concernant la lettre *ad filios*, nous avons signalé à la Section latine de l'IRHT, pour la base Medium, les références qu'ajoute Batlle (voir l'index, p. 336). Ajouter de même le Paris, BnF, lat. 2631 A, s. XII, fol. 35-37v, cf. J. DUFOUR, dans *Scriptorium*, t. 35, 1981/2, p. 224.

18. S. Caesarii Arelatensis sermones, Pars I, ed. G. MORIN, Turnhout, 1953² (CCSL, 103), voir les notices sur plusieurs de nos codices, p. xxxvi, xxxviii sq. Cette collection ne comprend que les sermons IV-VII aux moines de Césaire, elle est donc dérivée de la collection des dix sermons qui semble remonter à Césaire (p. xxxi-xxxix). G. Morin donne la liste des pièces annexes (p. xxxvi sq.) que l'on trouve aussi dans les catalogues décrivant nos manuscrits (ainsi A. Wilmart cité supra note 2). L'introduction de J. Courreau à CÉSAIRE D'ARLES, *Oeuvres monastiques*, II. *Oeuvres pour les moines*, Paris, 1994 (SC, 398), n'ajoute rien à notre sujet. – Voir aussi *infra*, § 6, dernier alinéa.

aussi de la tradition ; les moines persévérents jugeront les autres « ordres » avec le Christ (22-24). L'exhortation finale invite à croire cela fermement et à y tendre de toutes ses forces : les saints nous attendent, hâtons-nous d'aller partager leur joie (25). Une oraison (26) sert d'envoi.

4. Genre littéraire

L'étude du genre littéraire du sermon par J. Leclercq dans *L'amour des lettres et le désir de Dieu*¹⁹ nous aidera à classer notre texte qui, jusqu'à de nouvelles découvertes, est le seul connu de son auteur. Ce sermon a-t-il été prononcé ? Il est en tout cas pleinement écrit, ce n'est pas un simple plan, une *sententia*²⁰. On peut lui assigner un but pratique, participant du bon sens monastique moyen²¹ ; il adapte à un public conventuel des thèmes de la tradition patristique²², annonçant une référence (la Règle de saint Benoît), utilisant plutôt deux auteurs qu'il ne mentionne pas (Jérôme et Grégoire le Grand), concluant avec une oraison dont la provenance, si elle n'est pas originale, reste à déterminer. Mais la sincérité de son engagement eschatologique paraît réelle et affleure dans sa péroraison.

5. Sources

Sans que la culture patristique de l'auteur y soit limitée (d'autres thématiques apparaissent), ce sermon s'inscrit notamment dans quelques cadres que J. Leclercq a reconnus.

La source principale de la typologie concernant les ancêtres bibliques des moines (§ 11-12) est la lettre 58 de saint Jérôme²³ :

Nos autem habemus propositi nostri principes Paulos, Antonios, Iulianos, Hilarionas, Macarios ; et ut ad scripturarum auctoritatem redeam, noster princeps Helias, noster Helisaeus, nostri duces filii prophetarum, qui habitabant in agris et solitudine et faciebant sibi tabernacula propter fluenta Iordanis, de his sunt et illi filii Rechab, qui uinum et siceram non bibeant, qui morabantur in tentoriis, qui dei per Hieremiam uoce laudantur. [...] Iste est Ionadab, filius Rechab, qui in Regnorum libro scribitur currum ascendisse cum Hieu ; et huius filii sunt, qui in tabernaculis semper habitantes ad extremum propter inruptionem Chaldaici exercitus Hierosolymam intrare conpulsi hanc primam captiuitatem sustinuisse dicuntur.

Sur les états de vie (§ 16), Grégoire le Grand s'exprime dans les mêmes termes, à propos des trois filles de Job :

Possunt per tres filias tres ordines fidelium designari. Post filios quippe filiae nominantur quia post apostolorum conspectam fortitudinem, tres distinctiones fidelium in Ecclesiae conuersatione securae sunt : pastorum uidelicet et continentium

19. Paris, 1957, p. 160-170.

20. *Ibid.*, p. 161-162.

21. *Ibid.*, p. 163.

22. *Ibid.*, p. 168.

23. *Sancti Eusebii Hieronymi epistulae*, ed. I. HILBERG, Vienne, 1996² (CSEL, 54), § 5, 3-4, p. 534, 6 – 535, 4.

atque coniugatorum. Vnde et Ezechiel propheta tres liberatos uiros audisse se asserit : Noe scilicet et Danielem et Iob...²⁴

La fin du sermon (cf. § 21) dépend d'une autre distinction, eschatologique celle-là, de Grégoire le Grand²⁵ :

Duae quippe sunt partes, electorum scilicet, atque reproborum. Sed bini ordines singulis partibus continentur. Alii namque iudicantur et pereunt, alii non iudicantur et pereunt. Alii iudicantur et regnant, alii non iudicantur et regnant. Iudicantur et pereunt quibus dominica in clamatione dicitur : Esuriui et non dedistis mihi manducare...

Le verset de Mt 3, 3 / Is 40, 3 est cité (§ 14, 5) sous une forme liturgique ; on ne peut décider si l'oraison de conclusion (§ 26) est empruntée à un orationnaire ou composée par l'auteur du sermon.

6. Milieu d'origine ?

Il reste de nombreuses zones d'ombre sur les circonstances dans lesquelles ce sermon a été composé. On tentera cependant quelques remarques.

Le *terminus post quem* est constitué par les distinctions des § 16 et 21 empruntées aux *Moralia in Job* de Grégoire le Grand. Au § 21, le mot *senior* au sens de « seigneur » supposerait au moins la période carolingienne²⁶. Dans le couple *conuersus/magister*, *magister* peut se réclamer de la Règle de saint Benoît (Prol., 1) ; les *exempla* de conversions progressives, rappelant notamment au *conuersus* libre la nécessité du contrôle par un supérieur, sont nombreux chez Grégoire le Grand²⁷.

La perspective de ce sermon reste interne à la vie claustrale. Les frères seront appelés à juger les autres « ordres », mais seulement au Jugement dernier, s'ils restent fidèles à leur engagement. Il n'est pas ici question de préséance sur un autre ordre. Celui des prédicateurs est soumis aux critères évangéliques (que la vie soit conforme à la prédication), il en

24. *Mor. I*, 14, 20, éd. M. ADRIAEN, Turnhout, 1979 (CCSL, 143), p. 34, 31-46. Sur les états de vie chez Grégoire, voir R. GILLET, « Grégoire le Grand », *DSp*, t. 6, 1967, col. 872-910, ici col. 882-888 (états de vie) ; 885 (*rectores, praedicatores*) ; H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*, I/2, Paris, 1959, p. 571-572. La typologie des trois états de vie rapportée à Noé, Job et Daniel remonte à ORIGÈNE, *In Ez. Hom. 4*, 4-8 (PG, 13, col. 699-704) ; cf. F. CHATILLON, « *Tria genera hominum...* », *Revue du Moyen Âge latin*, t. 10, 1954, 169-175, puis principalement à Augustin et Grégoire le Grand. – Grégoire : « *Noe, Daniel et Iob in quibus uidelicet tribus praedicatores, continentis atque coniugati signati sunt...* », *Hom. in Ez. IV*, 5, éd. M. ADRIAEN, Turnhout, 1971 (CCSL, 142), p. 262, 169-175. – Augustin : G. FOLLIER, « Les trois catégories de chrétiens », *Augustinus magister II*, 1954, p. 631-644 ; Id., « Les trois catégories de chrétiens. Survie d'un thème augustinien », *Année théol. august.*, 1954, p. 77-96.

25. *Mor. in Iob XXVI*, 50, éd. M. ADRIAEN, Turnhout, 1985 (CCSL, 143B), p. 1304 sq.

26. *Senior* au sens de maître – de la monture, mais aussi des moyens d'en posséder une. M. NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, 1976, p. 956-958, distingue les niveaux de seigneurie : 1. le roi ; 9. un seigneur par rapport à son vassal ; 12. un seigneur par rapport à des dépendants de statut servile ; 13. = seigneur d'une cité ; 14. maître d'une seigneurie, dès un document de Charles le Chauve (877).

27. Cf. C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand, culture et expérience chrétiennes*, Paris, 1977, p. 278-284 et les ch. iv et v.

existe de bons et de mauvais. De même pour les *coniugati*, selon le critère altruiste de Mt 25. Pas question ici de *bellatores* ou de *milites*, d'*agonistae* comme dans l'*Apologeticus* d'Abbon de Fleury²⁸; seul *senior* évoque un membre d'une aristocratie, mais pas nécessairement encore l'ancien d'un vassal²⁹.

Donc ce sermon ne semble pas avoir été rédigé dans l'optique d'une querelle comme celle des investitures, entre clercs et laïcs³⁰, celles liées à l'émergence des chevaliers³¹ ou les polémiques entre chanoines et moines³², entre clunisiens et cisterciens³³. Certains auditeurs ou destinataires sont-ils tentés de s'impliquer dans les affaires de leur lignage ou de faire l'aumône par eux-mêmes (21)? Faut-il lier cette prédication à l'adoption de la Règle de saint Benoît par une communauté (avant ou après Benoît d'Aniane), à la réforme d'une communauté canoniale sommée d'adopter la Règle bénédictine ou d'une communauté bénédictine prise en mains par une abbaye réformatrice comme Fleury, Gorze ou Cluny, voire même Clairvaux, puisque les témoins *A*, *E*, Lisboa Alcobaça 1 (Alcobaça est fondé par Clairvaux) sont de filiation claravallienne, ce qui suggérerait que *B*, actuellement à Troyes, a même origine? Son auteur veut-il faire obstacle au désir de ses membres de se séculariser? Au plan littéraire, veut-il compléter une collection de sermons de Césaire, Fauste et autres par l'ajout de thèmes hiéronymiens et grégoriens, ou prolonger vers l'au-delà l'itinéraire spirituel dressé par l'*Epistula sancta Macharii* – à laquelle le sermon n'est pas joint dans les plus anciens manuscrits? J. Leclercq n'a pas résolu ces problèmes, une solution simple n'est pas en vue.

Un milieu est connu pour ses pratiques pseudépigraphiques : celui qui a produit les *Regulae Patrum*, notamment la *Regula Macharii*. A. de Vogüé, leur éditeur³⁴, propose de les attribuer, ainsi que d'autres documents, à la mouvance lérinienne, aux V^e-VI^e siècles; déjà A. Mundó les situait en Provence ou en Narbonnaise³⁵. Cette thèse, repoussée par M. Carrias³⁶ et J. Biarne³⁷, acceptée par S. Pricoco, semble plausible à M. Labrousse³⁸

28. Cf. P. Riché dans *HC*, 4, p. 826 ; les *laici* (*coniugati* de Grégoire le Grand) y sont dédoublés en *agricolae* et *agonistae*, cf. J. DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978, p. 112-118, surtout 115-116.

29. Sur ce dernier sens, *ibid.*, p. 202.

30. Entre 1076 et 1122 surtout, cf. le chapitre de M. PARISSE et J. KLOCZOWSKI dans *HC*, 5, p. 118-129.

31. J. DUBY, *Les trois ordres*, *op. cit.*, p. 188, le titre de *dominus* descend des évêques et des comtes aux châtelains.

32. Surtout entre 1120 et 1150, cf. M. PARISSE, dans *HC*, 5, p. 368.

33. Dans les années 1130-1140 surtout, cf. *ibid.*, p. 369-371.

34. *Les Règles des saints Pères*, éd. A. DE VOGUÉ, Paris, 1982 (SC, 297-298). L'éditeur résume la réception de sa thèse dans A. DE VOGUÉ, *Histoire littéraire du mouvement monastique dans l'Antiquité*, t. 5, Paris, 1998, p. 62 *sq.*

35. « Les anciens synodes abbatiaux et les *Regulae Patrum* », in *Regula Magistri – Regula Benedicti. Studia monastica*, éd. B. STEIDLE, Rome, 1959 (Studia Anselmiana, 44), p. 107-125.

36. « Vie monastique et règle à Lérins au temps d'Honorat », *RHEF*, t. 74, 1988, p. 191-211.

37. J. BIARNE, « Moines et rigoristes en Occident », dans *HC*, 2, Paris, 1995, p. 762 *sq.*

38. M. LABROUSSE, E. MAGNANI, Y. CODOU et al., *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Bégrolles-en-Mauges, 2005 (Cahiers cisterciens. Des lieux et des temps, 9), p. 63-77.

et Cl. M. Kasper³⁹, mais est disqualifiée par le récent colloque de Lérins⁴⁰. Attribuer notre sermon à un auteur lérien ou influencé par Lérins est malaisé, tant l'histoire du monastère insulaire est mal connue du VII^e au XI^e siècle, voire franchement interrompue au tournant des X^e et XI^e siècles. Si la série des *Regulae Patrum* a d'autres origines, le problème est encore plus obscur. Mais la question devait être posée, étant donné le contexte provençal de la collection de sermons dans neuf témoins sur onze.

7. Classement des témoins manuscrits, établissement du *stemma*

a) Analyse des variantes non orthographiques, établissement du *stemma*

On est parti du texte édité par J. Leclercq (texte établi sans apparat critique d'après *D*, *F* et le *Scorialensis*). Les sigles des témoins manuscrits ont été attribués par ordre chronologique.

Leclercq s'écarte onze fois de la totalité des témoins manuscrits (la correction relative à Isaac sera examinée plus loin) :

I a. earum : eorum Leclercq || 4 p. his : eis Leclercq || 5 u. aliquando : aliquantum Leclercq || 7 e. quo : quod Leclercq || 10 x. quarum : quorum Leclercq || 11 g. recesserint : recesserunt Leclercq || 18 j. ac : et Leclercq || 18 n. illi designantur > Leclercq || 21 f. sic detractor – antea > Leclercq || 23 x. uestiunt + et Leclercq || 25 q. ire : uenire Leclercq.

Deux leçons facilitantes retenues par l'éditeur sont attestées chacune par un témoin ; on peut les laisser aussi dans l'apparat :

16 c. sint : sunt *H* Leclercq || 23 v. duorum... duorum : duo... duo *A* Leclercq.

Une fois le texte ramené à la totalité des témoins, les plus proches sont *D* et *E*, qui en diffèrent par deux et trois variantes respectivement, puis *A*, *B* et *C*. *F* et *J* forment une famille constante, plus éloignée ; *H* est le plus périphérique. *A* et *C* ont quelques leçons communes, et *B* avec *FJ*.

Voici les leçons communes à plusieurs témoins, puis les variantes de témoins isolés. Quand il y a lieu, on discute entre crochets carrés [...] le sens probable de l'évolution, qui conseille le choix de la leçon selon la critique interne.

ABCDEH vs. FJ (20 occurrences) – 3 o. suae : suo *FJ* || 6 w. deo > *FJ* || 6 y. talarem tunicam ~ *FJ* || 8 i. illo > *FJ* || 9 s. exempla *FJ* || 10 z. maximeque : et maxime *FJ* || 12 i. propheta narrat : narrat propheta ~ *H* prophetauerat *FJ* || 15 y. ad : et ad *FJ* || 15 a. fratres – ardenter : sed ardenter fratres karissimi ~ *FJ* || 16 e. quatuor ordines ~ *FJ* || 19 r. iob et daniel ~ *FJ* || 21 b. ipsi > *FJ* || 21 h. desiderat : uult *FJ*

39. Avec quelques nuances : Cl. M. KASPER, *Theologie und Askese. Die Spiritualität des Inselmönchtums Lérins im 5. Jahrhundert*, Münster, 1991 (Beiträge zur Geschichte des Alten Mönchtums und des Benediktinertums, 40), p. 357 sq.

40. « Nul ne saurait plus assurer qu'il s'agissait de la fameuse ‘Règle des Pères’ » ; l'île semble être en état de semi-abandon pour l'époque carolingienne, cf. B. DUMÉZIL, Chronique du colloque « Lérins, une île sainte de l'Antiquité tardive au Moyen Âge », *Revue Mabillon*, n.s., 18 (t. 79), 2007, p. 284-285.

|| 22 j. electorum – ordines : ordines electorum ac reproborum ~ *FJ* || 23 z. esuriui + enim *FJ* || 24 c. in iudicio > *FJ* || 24 f. his + enim *FJ* || 24 h'. resurgent *ABCDEH* Leclercq : resurgunt *FJ* || 24 j. sua + omnia *FJ* || 25 m. hoc > *FJ*. [Les omissions paraissent bien des fautes ; les additions en 23 z, 24 f, 24 j sont banales.]

ABCDE vs. *FJH* – 14 v. nos *ABCDE* : hos *FJH* Leclercq [confusion graphique possible entre « *n* » et « *h* » ; « *nos* » serait la leçon, *difficilior*, probablement corrompue, de l'archétype ; *FJH* ou leur modèle commun corrigerait, car « *hos* » semble la leçon plus obvie (ou « *nos etenim hos* »)].

15 b. uobis *ACDE* : nobis *BFHJ* [l'assonance *uia uobis* est *difficilior*?]

24 g. resurgunt *ABCDE* : resurgent *FHJ* Leclercq [« *resurgent* », texte de la Vulgate, est facilitant – ces variantes communes à *FJ* et *H* peuvent être fortuites.]

ABCD vs. *EFJ / H* – 8 klm. (il s'agit du patriarche Isaac) :

Ex magna parte monachum nobis reliquit perseuerandi *ABCD* ;

Ex magna parte monachum nobis reliquit [reliquid *F*] perseuerando *EFJ* ;

Ex magna parte monachorum nobis reliquid perseuerandi *H* ;

Ex magna parte monachu<s exemplu>m <u>obis reliquit perseuerandi Leclercq. [C'est le seul de ce groupe de leçons où *D* et *E* divergent. Ce passage comporte certainement une faute de l'archétype, que J. Leclercq a corrigée tacitement (les crochets obliques sont ajoutés par nous). On propose l'explication suivante : un scribe antérieur à l'archétype, ou l'auteur lui-même, a omis *exemplum* ou *formam*, en transférant sa désinence de l'accusatif au mot *monachus* ; un scribe antérieur au subarchétype de *EFJ* (ou *E* et *FJ* séparément) a corrigé *perseuerandi* en *perseue-rando*, tandis que *H* propose une correction de sa façon.]

ABDE vs. *CFHJ* – 9 t. sed etiam *ABDE* : sed et *CFHJ* Leclercq [la simplification de « *etiam* » en « *et* » semble plus naturelle, bien que « *sed etiam* » soit un tour classique – trop classique].

ABCDF vs. *DEH* – 19 s. a iusticia *DEH* Leclercq : iusticia *ABCDF* [« *a* » serait *lectio difficilior*].

ACDEH vs. *BFJ* – 13 r. mollibus *ACDEH* : et mollibus *BFJ* [et serait ajouté par certains témoins comme le *et* qu'ajoute Leclercq en 23 x après *uestiunt?*] || 18 l. regnum caeleste ~ *BFJ* || 24 l. recipient mala *ACDEH* : mala recipient ~ *BFJ*. [Ces trois variantes communes peuvent ne pas être fortuites et dénoter une parenté de *BFJ*.]

BDEFHJ vs. *AC* – 4 r. hierusalem caelestem : caelestem hierusalem ~ *AC* || 7 g. orbe pereunte : pereunte orbe ~ *AC* || 13 u. de eo dicitur : dicitur de eo ~ *A^{ac} C^{ac}* || 23 w. ad iudicium cum deo iudices ~ *AC*. [Ces quatre lieux variants établissent une famille, même si le suivant et 9 t (voir *supra*) les dissocient.]

CDEFHJ vs. *AB* – 11 d. melius est etiam *CDEFHJ* : melius etiam *AB* [l'omission accidentelle de *est* semble plus probable que son addition].

Les assez nombreuses variantes de témoins isolés montrent qu'aucun d'entre eux ne peut être le modèle d'un autre :

A – 1 c. uolumus uestram ~ *A* || 5 t. comprehendentur sententia ~ *A* || 7 b. oblationibus : sacrificiis *A^{ac}* || 8 o. puluno *A^{ac}* || 9 v. tribulationes + patesceret *A^{ac}* || 11 f. dominus uoces ~ *A* || 17 f. et > *A* || 17 g. assumetur – patriam *iter. A^{ac}* || 18 k. unus... unus : una... una *A* || 18 m. illum... qui : illam... quae *A* || 19 q. et > *A* || 22 l. ordines > *A* || 23 v. duorum... duorum : duos... duos *A* Leclercq || 23 y. istis : his *A* || 24 d. non s.l. > *A^{ac}* || 26 v. quia : quare *A* || 26 w. praecesserunt illuc ~ *A*.

B – 1 b. et > B || 3 m. respiciente : respicere B^{ac} || 7 a. perduxerint B || 7 d. per seuerauit + et B || 8 n. nontentus B || 16 d. caritati uestrae ~ B || 22 p. negligamus B.

C – 2 j. respicere retro ~ C || 8 h. de terra existis ~ C || 8 j. est > C || 9 u. simplicitate... iusticia ~ C || 10 y. filii + dei C^{ac} || 11 a. ac + cum C || 12 o. imitari fratres ~ C^{ac} || 13 t. praecursurus : praedicturus C^{ac} uid. || 18 i. molentes autem C^{ac} || 20 v. uidete + fratres C || 22 m. perfectissime s.l. C² || 22 r. amore dei C^{ac} || 24 b. sed : et C || 24 i. lege s.l. > C^{ac} || 26 x. et > C.

D – 5 s. perseuerantiae : perseuerationē D || 18 h. a domino : domino D || 22 s. sua omnia : sua D || 22 u. ecce nos : ecce D.

E – 13 s. uestitum esse ~ E || 15 x. consortio frui ~ E^{ac}.

F – 6 x. sacrificio + domino F || 15 z. recedant F^{ac} || 19 p. etiam : et F || 21 c. non et ~ F || 21 e. sic detractor – sic otiosus quomodo antea F^{mg} || 26 u. ire s.l. F.

H – 2 f. uitam pristinam ~ H || 2 g. manus H || 2 i. quando > H || 4 q. sanguinem H || 7 c. deo > H || 7 f. perseuerasset : fabricasset H || 8 l. parte – perseuerandi : monachorum parte reliquid nobis perseuerandi H || 8 q. consurgant H || 8 r. uita actua et contemplatiua H || 10 w. portant archam domini ~ H || 11 b. Bethel : bethleem H || 11 c. professionem : confessionem H || 11 h. a > H || 12 i. propheta narrat : narrat propheta ~ H prophetauerat FJ || 12 j. curauerunt seruare ~ H || 12 m. babilonia H || 16 c. sint : sunt H Leclercq || 18 o. reliquuntur : relinquentur H Leclercq || 19 t. danielē H || 21 g'. quod : quam H uid. || 22 k. erunt post iudicii ~ H || 22 n. qui > H || 22 o. sedes duodecim : XII sedes ~ H || 22 q. omnia sua ~ H || 22 t. pro dei amore – derelinquent > H || 24 e erit > H || 24 h. in iudicio non resurgunt ~ H || 24 k. christianos bonos ~ H || 25 n. ipse est ~ H || 25 p. tendite assidue H || 26 s. felicissimis : fidelissimis H || 26 t. in locis – pascuis : in uberrimis paradisi pascuis, in locis beatissimis ~ H.

J – 2 h. misistis tunc ~ J || 3 n. monachus > J || 25 n. ipse : ille J || 25 o. Gloria : gau J^{ac}.

La tradition textuelle est donc peu clivée, une partie des témoins se rattachant directement à l'archéotype.

FJ présentent 21 accords, plus 5 partagés avec d'autres.

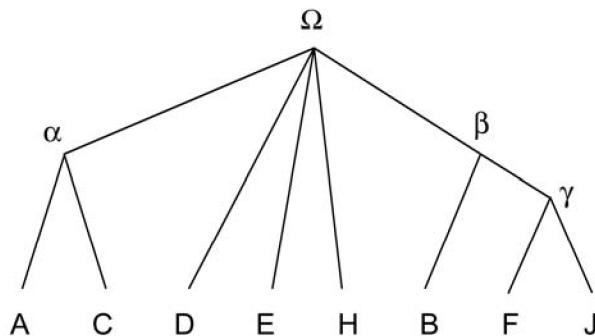
*F a deux variantes isolées que *J* ne comporte pas : 6 x. sacrificio *J rell.* + domino *F*; 21 c. et non *J rell.* : non et ~ *F*. – Dans quatre passages corrigés de *F*, *J* a le texte corrigé : 15 z. recedat *J F^{re} rell.* : recedant *F^{ac}*; 21 e. sic detractor quomodo antea *J F^{mg} rell.* > *F^{ac}*; 26 u. ire *F* s.l.; 27 z. cotidie humiliter *J codd.* *F* s.l. > *F^{ac}*.*

*J a les variantes propres suivantes : 2 h. tunc misistis *codd.* ~ *J*; 21 d. sua *codd.* : post secum ~ *J* > *H*; 25 n. ipse : ille *J*; 25 o. gloria : gau *J^{ac}*.*

*F et *J* dépendent donc d'un modèle commun γ . Avec *B*, ils peuvent se rattacher à un subarchéotype commun β .*

*A et *C* ont aussi un ancêtre commun α .*

Cette situation peut se résumer par le stemma suivant :



b) Remarques sur l'orthographie

La diphongue *ae* est rendue « é » (en ordre de fréquence décroissante) par *C, B, E, D, F*; « e » par les autres témoins, une fois « *ae* » par *C*. Nous écrivons donc le « e » cédillé (é, È) sauf dans les cas suivants.

Le préfixe *pra-* (*praedicator, praedicare*), et de même le verbe *praeberere*, sont souvent rendus par une abréviation (*p* surmonté d'un trait oblique); *D* seul écrit *pre-* en toutes lettres. C'est cette graphie que nous imprimons.

La majorité ou la totalité des témoins écrit : *archam*; *condempnare*; *leticia*; *iusticie*; *karissimi*, *michi*, *nichil*, *quatinus*, graphies que nous adoptons, ainsi que celles des noms propres : *Bethsamis*, *Heliam*, *Heliseum*, *Iheremias*.

Les graphies particulières ne révèlent pas de famille constante.

8. Principes de l'édition

Nous éditons le texte qu'appuie la majorité (ou une minorité semblant qualifiée) des branches (au niveau le plus haut), c'est-à-dire :

- α : *AC* comptant pour une branche
- *D*
- *E*
- *H*
- β : *BFJ* comptant pour une branche.

On laisse dans le texte la brachylogie sur Isaac moine de tous les témoins collationnés, au § 8^{kl}; la correction incorporée au texte par J. Leclercq (d'après le *Scorialensis* ?) est dans l'apparat.

On propose une division du texte en paragraphes, qui est utilisée dans les citations de l'introduction ci-dessus, complétée parfois par le numéro de la ligne dans le paragraphe ou par la lettre repère de l'apparat critique.

9. Traduction

On traduit *propositum* une fois par « mode de vie », ailleurs par « projet » (propos, intention de vie, la vie monastique) ; *conuersatio* une fois par « manière de vivre » (spontanée dans le siècle) puis « genre de vie ».

Quelques mots sont ajoutés entre crochets carrés, pour la clarté. Les références bibliques sont répétées dans la traduction.

Dans les notes, les sigles désignant les livres bibliques sont ceux de la Bible de Jérusalem, sauf 1 Rg - 4 Rg pour les Livres de Samuel et des Rois⁴¹.

Vincent DESPREZ, o.s.b.

Abbaye Saint-Martin
de Ligugé (Vienne)

41. Conformément aux *Directives pour la préparation des manuscrits* de la collection « Sources chrétiennes », Paris, 2001, § 65, p. 30.

ÉDITION

SERMO SANCTI MACHARII AD MONACHOS

[1] Fratres karissimi, quamquam et noticiam Scripturarum et earum^a assiduam lectionem habeatis et beati Benedicti, cuius normam tenetis, instituta et^b cotidie audiatis et mente retineatis et opere compleatis, commonere tamen fraternitatem uestram uolumus^c ut gradatim ad meliora et excelsiora tendere studeatis. Quia igitur sancta conuersatio ad monastica claustra uos perduxit, fratres karissimi, oportet ut et^d in proposito uestro^e permaneatis. **[2]** Nosse namque debetis quia si quis, quod non optamus, ad pristinam uitam^f redire uoluerit, dominica illa sententia notabitur qua dixit : *Nemo mittens manum suam ad aratum et respiciens retro aptus est regno Dei*¹. Absit, fratres, a uestra fraternitate talis respectio que uos a regno Dei faciat alienos. Manum^g quippe ad aratum tunc misistis^h, quando uos Deo seruituros deououistis et quandoⁱ monasticam professionem fecistis. Nolite ergo retro respicere^j, ne a regno Dei mereamini alienari.

[3] Melius est^k enim cum Loth in monte saluari, qui iccirco *declinans*² interpretatur eo quod^l malorum hominum actus declinauerit, quam cum eius uxore retro respiciente^m *in statuam salis* conuerti³. In statuam namque tunc monachusⁿ conuertitur quando ad secularem conuersationem et ad pristinam uitam, quam iam reliquise uidebatur, aut mente, quod tolerabilius, aut corpore, quod est grauius, redire non timet. Iste talis exemplo suo^o prauitatis aliis condimentum praebet. **[4]** Melius est sane cum Iosue et Caleph et eorum sequacibus terram repromotionis ingredi quam cum his^p qui egyptias *carnes, pisces et pepones et allia*⁴ desiderauerunt in deserto mori. Vos enim Egyptum reliquistis, id est mundum, uos rubrum mare transistis, id est baptisma, Christi sanguine^q rubricatum, uos in heremo, id est in monasticis claustris, conuersamini, uos manna pascimini, id est disciplinis regularibus erudimini. Videte, fratres, ut sic deinceps uiuatis sine murmure, sine detractione, sine saecularibus curis, sine carnalibus concupiscentiis, quatinus ad terram repromotionis, id est Hierusalem cœlestem^r, pervenire mereamini. **[5]** Multa enim de laude perseuerantie^s dicere possumus que omnia in una Domini sententia

1 a. earum : eorum Leclercq || b. et > B || c. uolumus uestram ~ A || d. et > ACFJ || e. uestro proposito ~ ACE || 2 f. uitam pristinam ~ H || g. manus H || h. misistis tunc ~ J || i. quando > H || j. respicere retro ~ C || 3 k. est > FJ || l. quod + que uel quia J || m. respiciente : respicere B^ac || n. monachus > J || o. suo FJ || 4 p. his : eis Leclercq || q. sanguinem H || r. cœlestem Hierusalem ~ AC || 5 s. perseuerantie D.

1. Lc 9, 62. Ce verset est cité par GRÉGOIRE LE GRAND, *Règle pastorale* III, 27, l. 147 s., éd. B. JUDIĆ (SC, 382).

2. Cf. S. JÉRÔME, *Ep.* 66, 11, éd. I. HILBERG, Vienne, 1996² (CSEL, 54), p. 661, 11 : « Loth, quod interpretatur : ‘Declinans’ » ; Id., *De interpretat. nomin. hebr.*, éd. P. DE LAGARDE, *Onomastica sacra*, Göttingen, 1887², t. I, p. 8, 5, ou dans S. *Hieronymi Opera*, I, 1, Turnhout, 1959 (CCSL, 72), p. 68, 5 : « Lot uinctus sive declinatio ».

3. Cf. Gn 19, 26 ; Lc 17, 32.

4. Cf. Nb 11, 5. Ce verset est cité par GRÉGOIRE LE GRAND, *Moral. in Iob XX*, 15, l. 78-81, éd. M. ADRIAEN, Turnhout, 1979 (CCSL, 143A), p. 1032 : le peuple de l’Exode préfère les douceurs mêlées de la vie présente à la nourriture de grâce que symbolise la manne.

comprehenduntur^t. Ait enim : *Qui perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit*⁵. Vultis ergo, fratres, conuersi de saeculo salui esse ? Perseuerate non aliquando^u, sed *usque in finem*, id est^v usque ad Christum, qui est *finis legis ad iusticiam omni credenti*⁶ ; si ergo ceptum *bonum opus*⁷ usque ad consummationem perduxeritis, uenietis ad eum finem qui est sine fine, in quo Deum laudabit et uidebitis et gaudebitis sine fine.

[6] Quia ergo uos ipsos Deo^w in sacrificio^x obtulistis, caput debetis offerre et caudam^y, et cum patriarcha Ioseph *tunicam talarem*^{9y} uestire, id est bonum opus quod cepistis ad perseuerantiam usque debetis perducere ut cum Paulo apostolo^z possitis dicere : *Bonum certamen certauimus, cursum consummauimus, fidem seruauimus, de reliquo reposita est nobis corona iusticie quam reddet nobis Dominus in illa die iustus iudex*¹⁰. [7] Si enim subtiliter attendimus, ab ipso mundi exordio plures sanctos inuenimus qui *bonum opus* quod cuperant ad optatum perduxerunt^a finem. Abel quoque in offerendis oblationibus^{11b} Deo^c sedulus perseuerans^d, fundamenta cœlestis patriæ¹² iecit. Enoch non ferens mundi perniciosa contagia, *cum Deo ambulauit*¹³ et, seculi impedi mentis calcatis, illuc ductus est ubi magnam tranquillitatem et anime et corporis possidet. Noe qui ipso suo cognomine, quo^e *requies* interpretatur¹⁴, monachorum uitam significat, nisi a consortio et imitatione malorum hominum se custodisset et in fabrica arché perseuerasset^f, nequaquam orbe pereunte^g remansisset nec secundus pater ad mundi ipsius reparationem fuisse. [8] Qui cum Abraham existis *de terra*^h et *de cognatione* uestra et *de domo patris* uestri¹⁵, sine Abraham illoⁱ reuerti non debetis. Cum illo quoque uobis peregrinandum est et *ad montana terre*¹⁶ repromotionis, id est ad celstitudinem regni cœlestis, consendum ut de uobis etiam cum illo dicatur : *Credidit Abraham Deo et reputatum est ei ad iusticiam*¹⁷. Isaac quoque pro sua castitate et innocentia ex magna parte monachum nobis^k reliquit perseuerandi^{lm} in Dei seruitio. Iacob dilectissimi patris filius, patre et matre ac diuitiis relictis, paupertate contentusⁿ, dum super nudam humum cubat et lapide pro puluino^o utitur, celi secreta uidet. Cuius scala suspectos

t. comprehendentur sententia ~ A || u. aliquando : aliquantum Leclercq || v. est A s.l. ||
 6 w. deo > FJ || x. sacrificio + domino F || y. talarem tunicam ~ FJ || z. apostolo paulo ~ H ||
 7 a. perduxerint B || b. oblationibus : sacrificis A^{ac} || c. deo > H ||^d perseuerauit + et B ||
 e. quo : quod Leclercq || f. perseuerasset : fabricasset H || g. pereunte orbe ~ AC || 8 h. de terra existis ~ C || i. illo : illō AB > FJ || j. est > C || k. monachum nobis : monachus exemplum uobis Leclercq || l. parte – perseuerandi : monachorum parte reliquid nobis perseuerandi H ||
 m. perseuerandi : perseuerando EFJ || n. contentus : contemptus FH nontentus B || o. puluno A^{ac}.

5. Mt 10, 22.

6. Rm 10, 4.

7. Cf. 1 Tm 3, 1.

8. Cf. Ex 29, 17.19.22.25.

9. Cf. Gn 37, 23. Ce verset et les précédents illustrent conjointement, comme ici, l'*actio consummata*, dont la tunique longue est le symbole, chez GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor. in Job* I, 37, l. 9-11, éd. M. ADRIAEN, Turnhout, 1979 (CCSL, 143), p. 58.

10. Cf. 2 Tm 4, 7-8.

11. Cf. Gn 4, 4.

12. Cf. He 11, 10.14.16.

13. Cf. Gn 5, 22.

14. Cf. S. JÉRÔME, *De interpretat. nomin. haebr.*, éd. cit. I, 9, 4, 4 ; CCSL, 72, p. 69, 4 : « Noe requies ».

15. Cf. Gn 12, 1. Les mêmes patriarches moins Joseph (Abel, Énoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob) sont évoqués plus succinctement par GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor. IV*, 32, 63, l. 15-22, CCSL, 143, p. 207.

16. Cf. Gn 12, 8.

17. Ga 3, 6.

nos facit, ne forte angeli ascendentēs^{18p} illos significant monachos, qui *a saeculi actibus alieni*¹⁹, mente ad cœlestia consurgunt^q, et angeli descendentes illos significant qui parumper a suo proposito siue a superne patrie intentione torpentes, ad propria retorquentur, quamvis in ascensu et descensu angelorum possit intelligi actiuā et contemplatiua uita^r, spiritus et littera, predicatores qui et diuinitatem Filii Dei et humanitatem predican, caritas Dei et proximi, intellectus et operatio, et alia quę huic loco possunt aptari. [9] Iob quoque qui exemplo^s pacientię suę, non solum monachis, sed etiam^t omnibus fidelibus documenta prebet, primo de iusticia et simplicitate^u et rectitudine et timore Dei laudatur, et post tribulationes sibi illatas de perseuerantia uoce dominica predicatur. Dicit enim de illo Dominus : *Et adhuc persevererat in innocentia sua*²⁰. Nichil enim profuerat eum laudasse de bonis operibus nisi in tormenta et tribulationes^v perseuerantia eius patesceret. [10] Longum est autem in Scripturarum campo omnium sanctorum uirtutes laudare in quibus omnium monachorum uita potest institui. Fratres dilectissimi, si uobis amor parentum uel amicorum carnalium ad memoriam redierit, imitari studete uaccas que archam Domini portant^w et Bethsamis pergunt, quarum^x filii^y domi recluduntur et ob eorum amorem *a recto itinere* non declinant²¹. Quibus corda fidelium maximeque^z monachorum designantur qui, quamvis affectum parentum sentiant, a cepto tamen itinere gressus non deflectunt. [11] Heliam quoque et Heliseum et filios prophetarum, quos constat ueraciter ueteris testamenti monachos fuisse²², imitari curate. Melius est enim cum Helia Carmelum²³ et cum Heliseo ac^a filiis prophetarum Iordanis ripas frequentare, quam cum quibusdam Israelitis carnalibus Bethel^b et Samariam et Bersabeę ciuitates inhabitare²⁴. Melius est cum Helia in deserto *subcinericum* accipere panem et uas aquę²⁵ quam post monachi professionem^c delicias desiderare carnales. Melius est^d etiam uobis cum Helia dominicas audire blandicias cui Dominus ait^e : *Quid hic agis, Helia*²⁶ ?, quam cum Israelitis obiurgari quos per

p. ascendentēs : descendentes B || q. consurgant H || r. uita actiuā et contemplatiua ~ H ||
 9 s. exempla FJ || t. etiam : et CFHJ || u. simplicitate... iustitia ~ C || v. tribulationes + patesceret A^{ac} || 10 w. portant archam domini ~ H || x. quarum : quorum Leclercq || y. filii + dei C^{ac} || z. maximeque : et maxime J || 11 a. ac + cum C || b. Bethel : Bethleem H || c. professionem : confessionem H || d. est > AB || e. ait dominus ~ B.

18. Gn 28, 11-12. Les interprétations qui suivent ne proviennent pas de GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor.* V, 31, 31, l. 19-23, CCSL, 143B, 1985, p. 256 ; XXVIII, 1, 7, l. 121-123, *ibid.*, p. 1398 *sq.*, faisant allusion à Gn 28, 11-12. Mais Grégoire connaît bien le passage entre les vies active et contemplative, cf. C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand*, *op. cit.*, p. 158-163 : « La pratique de la vie mixte ».

19. Cf. *Benedicti regula*, 4, 20, éd. R. HANSLIK, Vienne, 1960 (CSEL, 75), p. 30. Notre sermon atteste la leçon « *a saeculi* », que transmettent les annotations au ms Saint Gall 914 et des codices du Mont Cassin et du Languedoc.

20. Cf. Jb 2, 3, commenté dans *Mor.* III, 2, 5 de GRÉGOIRE LE GRAND, CCSL, 143, p. 115-116 : *Ac si aperte dicat : Tu quidem exercisti malitiam sed ille innocentiam non amisit ; et unde te aestimasti prouectum eius imminuere, inde compulsus es eius prouectui deseruire quia mentis innocentiam, quam gloriose tenuit in tranquillitate, glorioius seruauit in uerbere.*

21. Cf. 1 Rg 6, 9-12. Ce verset est commenté plus longuement par GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor.* VII, 30, l. 103-105, *ibid.*, p. 367 : ... *Amorem quidem per compassionem sentient, sed colla posterius non deflectunt. [...] Sic, sic necesse est ut incedere debeant qui [...] arcum Domini portant, quatenus per hoc quod propinquorum necessitatibus condolent a cepto rectitudinis itinere non declinent.* La leçon *Bethsamis* (ici § 10, 4, l. 104 et 113) est présente au moins dans le ms Manchester, John Ryland's Library 83 (a. 914) de Grégoire, provenant de Cardeña en Espagne. Cf. l'introduction à ce volume, p. xxi.

22. La lettre 58 de Jérôme mentionnant les héros bibliques qui vont suivre a été citée dans l'introduction, § 5, cf. *supra* l'introduction, note 23.

23. Cf. 3 Rg 18, 42.

24. Cf. 4 Rg 12, 1 ; 23, 8 ; 1 Ch 4, 28 ; 2 Ch 19, 4.

25. Cf. 3 Rg 19, 6.

26. 3 Rg 19, 9.13.

propheticas uoces Dominus^f arguit eo quod recesserint^g a^h uestigiis Domini²⁷. [12] Nullus denique uestrum ignorat melius esse cum filiis prophetarum aridis uersi oleribus, quam cum diuitiis Giezi uarietate lepre fedari²⁸. Rechabite uero qui, quantum in illis fuit, in ueteri testamento uitam monasticam duxerunt, eo quod *oboedierunt precepto patris sui* Ionadab, a Domino collaudantur. Isti enim Rechabite, sicut Iheremias propheta narratⁱ, praecepta patris sui seruare curauerunt^j. Precepit namque eis ut uinum non biberent et domos non edificarent et uineas non plantarent et remoti a ceterorum hominum conuersatione seorsum uiuere studuisserent, qui et^k ita precepta patris sui^l seruauerunt, quousque propter hostium incursum licentiam habuerunt, babilonio^m uero exercitu appropinquante *Hierusalem* sunt ingressi²⁹. Hos ergo Rechabitasⁿ, dilectissimi fratres, imitari^o studete, ut sicut illi patris sui^p precepta^q seruauerunt, et uos preceptis regularibus et monitis magistrorum spiritualium sitis obedientes.

[13] Veniamus ergo ad monachum noui testamenti, Ioannem scilicet Baptistam, qui propter sanctitatem et mundiciam a Domino uocatus est angelus³⁰, propter ariditatem uite dici potest monachus, quem nos dicere possumus angelum terrenum et hominem celestem, quem Dominus plus quam prophetam esse docet, quem et arundinem uento agitatam, mollibus^r esse uestitum^s negat, qui et ab angelo in spiritu et uirtute Helie Dominum praecursurus^t praedicatur, et ab ipso Domino de eo dicitur^u: *Si uultis scire, Ioannes ipse est Helias*³¹. [14] Nos^v etenim duos uiros magnificos exordium monastici ordinis pre tulisse credimus: quorum unus *igneis equis*³² in celum legitur raptus, alter uero ante prophetasse quam natus sit, quorum exempla, fratres karissimi, in ordine monastico quia sectari cepistis, debetis sollicite curare ut ab eius^w recto tramite, id est monastica uita, nullatenus recedatis; qui enim ait: *Parate uiam Domino, rectas facite semitas Dei nostri*³³, omnes flexiones a recto itinere excludit. [15] Hos secuti sunt Paulus et Antonius³⁴ et multi huius propositi sectatores, qui iccirco laudibus extolluntur quia a cepto itinere nullatenus leguntur deuiasse. Qui ergo eorum frui consortio^x in eterna patria desiderat et maioris pugne cursum in hac uita quam alii fideles suscipit, sciat se *si legitime certauerit*³⁵ ad^y maiora premia peruenturum, tantum ut, omnibus occasionibus exclusis, a tramite recti itineris non recedat^z. *Hec uia*, ait Propheta, *non declinabitis ab ea neque ad dexteram neque ad sinistram*³⁶. Hanc uiam profitentur se israelite perrecturos dum dicunt: *Via regia gradiemur*³⁷. Nequaquam enim *te pide*³⁸, fratres carissimi, sed ardenter^a in hac uia uobis^b incedendum est.

f. dominus uoces ~ A || g. recesserint : recesserunt Leclercq || h. a > H || 12 i. propheta narrat : narrat propheta ~ H prophetauerat FJ || j. curauerunt seruare ~ H || k. et > FJ || l. sui patris ~ FJ || m. babilonia H || n. Rechabitas > FJ || o. imitari fratres ~ C^{ac} || p. sui > FJ || q. precepta sui patris ~ C || 13 r. et mollibus BFJ || s. uestitum esse ~ E || t. praecursurus : praedicatur C^{ac} || u. dicitur de eo A^{ac} C^{ac} || 14 v. nos : hos DFJ || w. eius : eorum FJ || 15 x. consortio frui ~ E^{ac} || y. ad : et ad FJ || z. recedant F^{ac} || a. fratres... ardenter : sed ardenter fratres karissimi ~ FJ || b. uobis : nobis FJH.

27. Cf. 4 Rg 18, 6.

28. Cf. 4 Rg 5.

29. Cf. Jr 35 ; S. JÉRÔME, *Ep.* 58, 5, 3-4, cf. l'introduction, note 23 et *supra*, note 22. Ce chapitre de Jérémie n'est pas cité dans les *Mor. in Iob*.

30. Cf. Mc 1, 2.

31. Mt 11, 7-14.

32. Cf. 4 Rg 2, 11.

33. Cf. Mt 3, 3 ; Is 40, 3 ; antienne de Magnificat du mardi de la deuxième semaine de l'Avent (... *Dei nostri*).

34. Cf. S. JÉRÔME, *Ep.* 58, 5, 3, cf. l'introduction, note 23.

35. Cf. 2 Tm 2, 5.

36. Is 30, 21.

37. Nb 21, 22.

38. Cf. *Benedicti Regula* 5, 14 : « *non tepide, non tarde* », éd. R. HANSLIK, Vienne, 1960 (CSEL, 75), p. 37.

[16] Nosse namque debet uestra fraternitas quod tres sint^c ordines fidelium in presenti ecclesia, et in die iudicii inter bonos et malos quatuor³⁹. Sed prius commendandi sunt uestre caritat^d presentis ecclesi^e ordines, sic demum ordinatim transeundum est ad ordines quatuor^e qui in die^e iudicii erunt. [17] Tres namque ordines electorum nobis Dominus in euangelio commendat dicens : *In die illo duo erunt in agro, unus relinquetur et unus assumetur, et^f duo in lecto unus assumetur et unus relinquetur, et due molentes, una assumetur et una relinquetur*⁴⁰. Per duos in agro designatur ordo predictorum qui agrum presentis ecclesi^e laborando excolunt. Per unum qui assumitur designantur illi predicatorum qui recte predican et bene uiuunt, isti assumuntur in celum. Per illum qui relinquitur, illi designantur predicatorum qui suum negligunt ministerium et ob hoc a Deo relinquuntur. Per duos in lecto monachorum et continentium ordo exprimitur. Per lectum enim ubi requies queritur, requies intelligitur. Monachorum namque ordo, dum a temporalibus et secularibus curis quiescit, quasi in lecto iacet⁴¹. Sed in hoc ordine qui bene laborauerit et suum propositum ad perfectum usque perduxerit assumetur in celestem patriam^g, qui uero suum neglexerit ut omnem relinquetur. [18] Quapropter uestram hortor dilectionem, fratres karissimi, ut sic in uestro decerteti proposito quatinus a^h Domino mereamini assumi, non derelinqui. Per duas autem molentesⁱ, uita designatur coniugatorum que propter curas ac^j fluctuationes mundi mole comparatur. Vnde et femininum genus posuit due molentes, sed de his unus assumitur et unus^k relinquetur. Per unum molentem qui assumitur designantur illi coniugati qui illa sex opera misericorditer implent que Dominus in euangelio commemorat⁴², pro quibus ad celeste regnum^l merentur assumi. Per illum uero qui^m relinquitur, illi designanturⁿ qui, misericordie opere torpentes, a Domino relinquuntur^o. [19] Hos tres ordines etiam^p in Propheta reperimus ubi scriptum est : *Et si fuerint tres uiri in medio eius Noe, Danihel et^q Iob^r, ipsi a^s iustitia sua liberabunt animas suas, ait Dominus exercituum*⁴³. Per Noe qui archam rexit in undis ordo predictorum designatur, qui ecclesiam in hac peregrinatione regunt. Per Danihel^t autem continentium ordo exprimitur, qui in aula regis positus uirtutem continentia seruare curauit⁴⁴. Per Iob namque coniugatorum exprimitur uita^u, qui uxor insipientiam increpauit et filios docuit formam recte uiuendi⁴⁵. [20] Videte, fratres dilectissimi, quod uos inter istos tres ordines designati estis. Videte^v ut sic uiuatis in lecto, id est in monastico uoto, ut^w assumi mereamini ad^x uitam eternam. Videte ut continentiam Danihelis imitari curetis. Curate uestrum custodire propositum, curate cotidie ad celestem tendere^y patriam. Caritatis autem uirtutem ante omnia habere curate, quia ipsa est uia per quam ascenditur ad^z celum. Necesse namque est illis qui res huius mundi habent ut illas

16 c. sint : sunt H Leclercq ||^d caritati uestrae ~ B || e quatuor ordines ~ FJ || e' in die : inde D || 17 f. et > A || g. assumetur – patriam iterauit A^{ac} || 18 h. a > D || i. molentes autem ~ C^{ac} || j. ac : et Leclercq || k. unus... unus : una... una A || l. regnum caeleste ~ BFJ || m. illum... qui : illam... quae A || n. illi designantur > Leclercq || o. relinquuntur : relinquentur H || 19 p. etiam : et F || q. et > A || r. daniel et iob : daniel iob A iob et daniel FJ || s. a > ABCFJ || t. danielem H || 20 u. uita exprimitur ~ AC || v. uidete + fratres C || w. ut : quatinus FJ (-te-) || x. ad : in EFJ || y. tendite H || z. ad : in A.

39. La fin du sermon dépend de GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor. in Iob* XXVI, 27, l. 50-51, éd. M. ADRIAEN, CCSL, 143B, 1985, p. 1304 sq. : *Duae quippe sunt partes, electorum scilicet, atque reproborum. Sed bini ordines eisdem singulis partibus continentur. Alii namque iudicantur et pereunt, alii non iudicantur et pereunt. Alii iudicantur et regnant, alii non iudicantur et regnant. Iudicantur et pereunt quibus dominica inclamatione dicitur : Esuriui et non dedistis mihi manducare...* Grégoire cite Is 3, 14 au § 51, l. 73-74, p. 1305.

40. Lc 17, 34-35.

41. Cf. J. LECLERCQ, *op. cit.* (*supra* n. 1), p. 20, n. 3.

42. Cf. Mt 25, 35-36.

43. Ez 14, 20.

44. Cf. Dn 1, 8-16.

45. Cf. Jb 1, 4-5 ; 2, 9-10.

indigentibus distribuant, si caritatis uirtutem habere desiderant. Vobis uero qui res^a huius mundi non habetis, quas pro Dei amore reliquistis, sufficit ad salutem bona uoluntas. [21] Multum namque donat ille maius qui se ipsum Deo donat : se ipsum Deo donat qui et suis et sibi ipsi^b renuntiat. Renuntiare suis multorum est, renuntiare autem sibi paucorum ; suis ergo et non^c sibi renuntiat qui suas facultates dimittit et uicia secum portat⁴⁶ 5. Ille uicia sua^d secum portat qui post conuersionem sic uult esse iracundus quomodo antea, sic detractor quomodo antea^e, sic otiosus quomodo antea^f ; qui uult facere magis quod^g ipse desiderat^h quam quod alias illi imperat, se ipsum adhuc non reliquit. Ille multum donat qui se ipsum reliquit et intra semetipsum dicit : *Vt iumentum factus sum apud te*⁴⁷. Sicut enim senior iumento secundum suam uoluntatem utitur, sic conuersum qui se ipsum reliquit a magistro⁴⁸ regi oportet.

[22] Iam manifestiⁱ sunt uobis tres electorum et reproborum ordines^j qui in presenti sunt ecclesia. Veniendum est nunc ad quatuor ordines qui erunt^k in die iudicii. Duo namque erunt ordines electorum et duo reproborum. Et quia uos eritis in primo ordine, id est iudices cum Deo et Apostolis, uolumus ipsos quatuor ordines^l manifestissime et lucidissime tradere. Si enim uitam uestram perfectissime^m custodieritis, iudices cum Deo et Apostolis eritis aliorum hominum. Ipse uobis fidelissime promittit : *Vos, inquit, quiⁿ secuti estis me, in regeneratione cum sederit filius hominis in sede maiestatis sue, sedebitis et uos super sedes duodecim^o iudicantes duodecim tribus Israel*⁴⁹. Tantam gratiam non negligatis^p, fratres dilectissimi, quia haec sententia ad omnes pertinet qui sua omnia^q derelinquent pro Dei amore^r. Illi igitur qui sua omnia^s derelinquent^t cum Petro apostolo possunt dicere : *Domine, ecce nos^u reliquimus omnia et secuti sumus te, quid ergo erit nobis*⁵⁰? Ait illi Iesus : Iudices aliorum in die iudicii eritis. [23] Nosse namque debetis, fratres, quod quatuor ordines erunt in die iudicii : duorum bonorum et duorum^v malorum. Primus ordo

a. res s.l. C || 21 b. ipsi > FJ || c. non et ~F || d. sua : post secum ~ J > HLeclercq || e. sic detractor quomodo antea Fmg || f. sic detractor – sic otiosus quomodo antea > Leclercq || g. quod : quam H ut uid. || h. desiderat : uult FJ || 22 i. manifesta : Leclercq || j. electorum – ordines : ordines electorum ac reprobatorum ~ FJ || k. erunt post iudicii ~ H || l. ordines > A || m. perfectissime s.l. C² || n. qui > H || o. sedes duodecim : XII sedes ~ H || p. negligamus B || q. omnia sua ~ H || r. amore Dei ~ C^{ac} || s. omnia > D || t. pro dei amore – derelinquent > H || u. nos > D || 23 v. duorum... duorum : duo... duo A Leclercq.

46. GRÉGOIRE LE GRAND, *Hom. in Euang.*, XXXII, 1, l. 17-20 : *Et fortasse laboriosum non est homini relinquere sua, sed ualde laboriosum est relinquere semetipsum. Minus quippe est abnegare quod habet, ualde enim multum est abnegare quod est* (cf. AUGUSTIN, *Conf.* X, 8, 64-70, CCL, 27, p. 162-163) ; XXXII, 2, l. 31-48 : *Nec tamen sufficit nostra relinquere, nisi relinquamus et nos. Quid est quod dicimus : Relinquamus et nos ? [...] Sed aliud sumus per peccatum lapsi, aliud per naturam conditi ; aliud quod fecimus, aliud quod facti sumus. Relinquamus nosmetipsos quales peccando nos fecimus, et maneamus nosmetipsi quales per gratiam facti sumus...* ; éd. R. ÉTAIX, Turnhout, 1999 (CCSL, 141), p. 278-279. Sur les conversions extérieure et intérieure chez Grégoire, cf. C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand, op. cit.*, Paris, 1977, p. 247-257.

47. Ps 72, 23, cité par *Benedicti Regula* 7, 50, éd. R. HANSLIK, CSEL, 75, p. 49 : la bête de somme sert d'*exemplum* d'humilité dans le travail. – Sur *senior*, voir *supra* l'introduction, § 6, note 29.

48. Le couple *conuersus/magister* renvoie plutôt aux *Dialogues* de Grégoire le Grand : *Exhilaratus est conuersus* (II, 18, éd. A. DE VOGUÉ, SC, 260, 1979, p. 194) ; Théopropus est converti par les admonitions du père Benoît (II, 17, 1, p. 192). Honorat de Fondi a été formé en vue de la vie régulière par le magistère de l'Esprit Saint : « *conuersationis... magisterium... magistri intimi* » (I, 1, 6, p. 22). Autres exemples, cf. C. DAGENS, *op. cit. supra* (note 46), p. 278-284, 284-299 sur sa propre conversion et p. 299-305 sur celle de Benoît. – Dans notre sermon, on aura noté les appels à la *disciplina* (4, 5), aux enseignements des maîtres spirituels (12, 10).

49. Mt 19, 28.

50. Mt 19, 27.

saluabitur et non iudicabitur, id est qui sua omnia derelinquent, qui cum Deo iudices ad iudicium^w uenient, ut est illud Ysaiae : *Dominus ad iudicium ueniet cum senioribus populi*⁵¹. Ipsi alios iudicabunt et non iudicabunt ab aliis. Secundus ordo iudicabitur atque saluabitur, id est boni christiani qui et res huius mundi possident et illas cotidie in pauperes erogant, qui nudos uestiunt^x, infirmos uisitant, mortuos sepeliunt et alia his similia implent quę euangelium facere docet. Isti tales iudicabuntur quia istis^y dicturus est Dominus in die iudicii : *Esuriui^z et dedistis mihi manducare, sitiui et dedistis mihi bibere*⁵². Et post pauca : *Venite, inquit, benedicti Patris mei, percipite regnum quod uobis paratum est a constitutione^a mundi*⁵³. [24] Tercius uero ordo iudicabitur et condempnabitur, id est mali christiani qui fidem habere uidentur, sed^b operationem non habent. Isti ad sinistram Domini in iudicio^c deputabuntur et istis ipse dicturus est : *Esuriui et non dedistis mihi manducare, sitiui et non^d dedistis mihi bibere, hospes fui et non collegistis me*⁵⁴. Et post pauca ait : *Ite in ignem eternum qui paratus est diabolo et angelis eius*⁵⁵. Isti iudicabuntur et non saluabuntur. Quartus uero ordo erit^e infidelium qui non iudicabuntur et condempnabuntur. De his^f dicit Psalmista : *Impii non resurgunt^g in iudicio*^{56^b. Resurgent^h enim impii, sed non ad hoc ut iudicentur, scilicet ut qui *sine legeⁱ peccauerunt sine lege pereant*⁵⁷. Primus uero ordo, id est qui sua^j relinquerunt et Christum secuti sunt, iudicabunt duos ordines sequentes, id est bonos christianos^k ut bona recipient, et malos ut recipient mala^l. Quartus uero, ut dictum est, non iudicabitur, id est non credentium.}

[25] Agite, fratres, Deo gratias et seruite illi cum summo amore, cum omni fidutia, qui corda uestra misericorditer tangendo omnia uisibilia despicer euos fecit ut ad primum ordinem pertinere possitis. Vendicate igitur bene uiuendo gratiam tanti honoris, ut cum Deo iudices ueniatis in die iudicii. Firmissime hoc^m credere debetis quia fidelissimus est ille qui hoc uobis promisit⁵⁸. *Veritas* est ipseⁿ, falli non potest. Magna leticia, magnum gaudium, et inenarrabilis gloria^o uobis est promissa. Quapropter illuc assidue tendite^p, illuc anelate, illuc ocius ire^q desiderate, quia haec uita caduca et miserrima est, ideo de ipsa ad felicem migrare^r curate. Et si corpore illuc ire non potestis, amando, desiderando, gustando, mente illuc ascendite. [26] Ibi patriarchę, ibi prophetę, ibi apostoli, ibi martyres, ibi uirgines, ibi confessores, ibi multę caterę monachorum et monacharum iam requiescent, iam gaudent, iam letantur, iam exultant in pratis felicissimis^s, in locis beatissimis, in uberrimis paradisi pascuis^t. Fratres karissimi, transcendamus uisibilia, despiciamus transitoria cuncta et ad illam celestem patriam ex totis uiribus ire^u curemus ; quia^v non solum parentes nostri qui nos illuc precesserunt^w, sed et^x patriarchę, prophetę, martyres uel etiam ipsi angeli nos exspectant et desiderant ut ad illos quantocius festinare^y curemus. [27] Et ut

w. ad iudicium cum Deo iudices ~ A || x. uestiunt + et Leclercq || y. istis : his A || z. esuriui + enim FJ || a. ab origine C || 24 b. sed : et C || c. in iudicio > FJ || d. non s.l. A || e. erit > H || f. his + enim FJ || g. resurgent FHJ Leclercq || h. non – iudicio : in iudicio non resurgent ~ H || h'. resurgent : resurgent FJ || i. lege C s.l. || j. sua + omnia FJ || k. christianos bonos ~ H || l. mala recipient ~ BFJ || 25 m. hoc > FJ || n. est ipse : est ille Jipse est H || o. gloria : gau J^{ac} || p. tendite assidue ~ H || q. ire : uenire Leclercq || r. migrare : ire FJ || 26 s. felicissimis : fidelissimis H || t. in locis – pascuis : in uberrimis paradisi pascuis, in locis beatissimis ~ H || u. ire F.s.l. || v. quia : quare A || w. praecesserunt illuc ~ A || x. et > C || y. festinare : uenire FJ.

51. Is 3, 14. Le sens originel d'Isaïe est opposé : Dieu veut traduire en jugement les anciens et les chefs.

52. Mt 25, 35.

53. Mt 25, 34.

54. Mt 25, 42.

55. Mt 25, 41.

56. Cf. Ps 1, 5.

57. Rm 2 12.

58. Cf. He 10, 23.

citius fiat Domini clementiam cotidie humiliter^z exoremus dicentes⁵⁹ : « Omnipotens Deus qui cuncta creasti *ex nichilo*⁶⁰, quique nos *precioso* unigeniti filii tui Domini nostri Iesu Christi *sanguine*⁶¹ redemisti et *ex aqua et Spiritu Sancto uoluntarie generasti*⁶², fac nos de hac miserrima peregrinatione ad diu desideratam ocius transire patriam, in qua cum beatissimis angelis et felicissimis hominibus per infinita regnemus sœculorum. Amen. »

^{z.} cotidie humiliter F s.l.

TRADUCTION

SERMON DE SAINT MACAIRE AUX MOINES

Persévéérer dans la vie monastique

[1] Frères très chers, d'une part, il est vrai, vous avez la connaissance des Écritures et leur lecture assidue ; d'autre part, vous suivez la norme du bienheureux Benoît, et chaque jour vous entendez ses enseignements, vous les retenez en votre intelligence et vous les mettez en œuvre. Nous voulons cependant avertir votre fraternité afin que vous vous appliquez à tendre par degrés vers ce qui est meilleur et plus élevé. Puisque votre sainte manière de vivre vous a conduits aux cloîtres monastiques, frères très chers, il faut que vous persévéériez aussi dans votre propos.

[2] Vous devez savoir en effet que si quelqu'un – ce que nous ne souhaitons pas – veut retourner à son premier mode de vie, il sera blâmé par cette sentence du Seigneur où il a dit : « Personne qui met sa main à la charrue et regarde en arrière n'est apte au Royaume de Dieu »⁶³. Loin de votre fraternité, mes frères, un tel regard en arrière vous rendrait étrangers au Royaume de Dieu. De fait, vous avez mis la main à la charrue quand vous vous êtes voués au service de Dieu et quand vous avez émis la profession monastique. Ne regardez donc pas en arrière, de peur de mériter d'être rendus étrangers au Royaume de Dieu.

Exemples de Loth, Josué et Caleb

[3] Mieux vaut, en effet, être sauvé sur la montagne avec Lot, lui dont (le nom) se traduit précisément « déclinant », parce qu'il a décliné les actions des hommes mauvais, plutôt que d'être changé *en une statue de sel*⁶⁴ avec son épouse qui regarde en arrière. Le moine est en effet changé en statue, quand il ne craint pas de retourner à la manière de vivre séculière et au premier mode de vie, qu'il paraissait avoir désormais abandonné – [d'y retourner, dis-je] soit en esprit, ce qui est plus tolérable, soit de corps, ce qui est plus grave. Un tel homme, par l'exemple de sa dépravation, fournit aux autres une incitation. [4] Mieux vaut, certes, avec Josué, Caleb et leurs compagnons, entrer dans la terre de la promesse, que mourir dans le désert avec ceux qui ont désiré *les viandes, les poissons, les melons et les ails*⁶⁵ d'Égypte. Vous avez en effet quitté l'Égypte, c'est-à-dire le monde, vous avez traversé la Mer Rouge, c'est-à-dire le baptême, rougi par le sang du Christ ; vous avez votre genre de vie dans le désert, c'est-à-dire dans les cloîtres monastiques ; vous vous nourrissez de la manne, c'est-à-dire que vous êtes instruits par les disciplines régulières. Veillez, frères, à vivre

59. Je n'ai pu identifier l'oraison qui suit parmi celles du *Corpus orationum*, éd. E. MOELLER et J. M. CLÉMENT, avec B. COPPIETERS'T WALLANT, Turnhout, 1992-2004 (CCSL, 160-160M), malgré le recours au tome d'*indices, initia, clausules* (CCSL, 160J).

60. Cf. 2 M 7, 28.

61. Cf. 1 P 1, 19.

62. Cf. 1 Jn 3, 5 ; Jc 1,18.

63. Lc 9, 62.

64. Cf. Gn 19, 26 ; Lc 17, 32.

65. Cf. Nb 11, 5.

ainsi désormais sans murmure, sans détraction, sans soucis séculiers, sans concupis-
cences charnelles, en sorte que vous méritiez de parvenir à la terre de la promesse,
c'est-à-dire à la Jérusalem céleste. [5] En guise d'éloge de la persévérance, nous
pouvons en effet dire beaucoup de choses qui sont toutes comprises en une phrase du
Seigneur. Il a dit en effet : « Celui qui persévétera jusqu'à la fin, celui-ci sera
sauvé »⁶⁶. Voulez-vous donc, frères, être sauvés après vous être convertis depuis le
siècle ? Persévérez non quelque temps, mais *jusqu'à la fin*, c'est-à-dire jusqu'au
Christ, qui est « la fin de la loi, en vue de la justice pour tout croyant »⁶⁷. Si donc
vous menez jusqu'à son achèvement *le bon ouvrage*⁶⁸ commencé, vous viendrez à
cette fin qui est sans fin, dans laquelle vous louerez et verrez Dieu et vous réjouirez
sans fin.

Exemples de Joseph, Abel, Hénoch et Noé, des patriarches

[6] Puis donc que vous vous êtes offerts vous-mêmes en sacrifice à Dieu, vous devez
offrir la tête et la queue⁶⁹, et vous revêtir, avec le patriarche Joseph, d'une *robe longue*⁷⁰, c'est-à-dire mener à bien jusqu'à la persévérence le bon ouvrage que
vous avez commencé, afin de pouvoir dire avec Paul apôtre : « Nous avons combattu
le bon combat, nous avons terminé la course, nous avons gardé la foi, désormais
nous est réservée la couronne de justice que le Seigneur nous rendra en ce jour-là,
[lui] le juste Juge »⁷¹. [7] Si, en effet, nous sommes finement attentifs, nous
trouvons depuis le commencement même du monde plusieurs saints qui ont
conduit *le bon ouvrage* qu'ils avaient commencé jusqu'à la fin souhaitée. Abel
aussi, persistant avec zèle à présenter des offrandes⁷² à Dieu, jeta les fonde-
ments de la patrie céleste⁷³. Hénoch, ne supportant pas la pernicieuse contagion
du monde, *marcha avec Dieu*⁷⁴ et, après avoir vaincu les embarras du siècle, fut
conduit là où il possède une grande tranquillité et de l'âme et du corps. Noé – par
son nom même, par lequel il se traduit *repos*, il signifie la vie des moines – s'il ne
s'était gardé de se joindre aux hommes mauvais et de les imiter, et s'il n'avait persévéré
dans la construction de l'arche, n'aurait certes pas perduré alors que le monde
périssait, et n'aurait pas été un second père pour la restauration du monde lui-même.
[8] Vous qui avec Abraham êtes sortis *de votre terre et de votre parenté et de la*
*maison de votre père*⁷⁵, vous ne devez pas y retourner sans Abraham. Avec ce dernier,
vous devez aussi pérégriner et monter ensemble *vers les régions montagneuses*⁷⁶ de la
terre de la promesse, c'est-à-dire le sommet du Royaume céleste, afin qu'on puisse dire
aussi de vous, avec lui : « Abraham crut en Dieu, et cela lui fut compté comme
justice »⁷⁷. Isaac aussi, pour sa chasteté et son innocence, nous a laissé pour une
grande part un moine⁷⁸ qui persévère dans le service de Dieu. Jacob, fils de son
père très aimé, quitta père, mère et richesses en se contentant de la pauvreté ; tandis
qu'il couche sur la terre nue et se sert d'une pierre en guise d'oreiller, il voit les
secrets du ciel. Son échelle nous fait nous demander si, peut-être, *les anges qui*
montent ne signifient pas ces moines qui, *étrangers aux actions du siècle*, s'élèvent

66. Mt 10, 22.

67. Rm 10, 4.

68. Cf. 1 Tm 3, 1.

69. Cf. Ex 29, 17.19.22.25.

70. Cf. Gn, 37, 23.

71. Cf. 1 Tm 4, 7-8.

72. Cf. Gn 4, 4.

73. Cf. He 11, 10.14.16.

74. Cf. Gn 5, 22.

75. Cf. Gn 12, 1.

76. Cf. Gn 12, 8.

77. Ga 3, 6.

78. « Un moine », manuscrits *A-F* et *J* (voir l'introduction, § 7 et l'apparat critique) ;
« l'exemple d'un moine », J. Leclercq.

par l'intelligence vers les régions célestes, et si *les anges qui descendent*⁷⁹ ne signifient pas ceux qui, somnolant quelque peu dans leur projet ou dans leur tension vers la patrie céleste, retournent à leurs biens propres – bien que l'on puisse comprendre dans la montée et la descente des anges la vie active et la contemplative, l'esprit et la lettre, les prédictateurs qui prêchent et la divinité du Fils de Dieu et son humanité, la charité envers Dieu et le prochain, la compréhension et l'action, et d'autres [notions] qui peuvent s'adapter à ce sujet. [9] Job aussi, qui, par l'exemple de sa patience, fournit des preuves non seulement aux moines mais aussi à tous les fidèles, est d'abord loué pour sa justice, sa simplicité, sa rectitude et sa crainte de Dieu, et après les tribulations qui lui furent infligées, reçoit un éloge, par la voix du Seigneur, au sujet de sa persévérance. Le Seigneur dit en effet à son sujet : « Et il persévéra encore dans son innocence »⁸⁰. Il n'aurait en effet servi de rien de l'avoir loué pour ses bonnes actions, si sa persévérance ne s'était manifestée dans les tourments et les tribulations. [10] Mais il est long de louer, dans le champ des Écritures, les vertus de tous les saints, par lesquelles la vie de tous les moines peut être formée. Frères très chers, si l'amour de vos parents ou amis selon la chair vous revient à la mémoire, efforcez-vous d'imiter les vaches qui portent l'arche du Seigneur et qui vont à Beth Shemesh, elles dont les fils sont enfermés à la maison et qui ne dévient pas *du droit chemin*⁸¹ à cause de leur amour. Par elles sont désignés les cœurs des fidèles et surtout des moines qui, bien qu'ils ressentent l'affection de leurs parents, ne détournent pourtant point leurs pas du chemin commencé. [11] Ayez soin d'imiter aussi Élie, Élisée et les fils des prophètes qui – c'est un fait reconnu – furent en vérité les moines de l'Ancien Testament. Il vaut mieux en effet avec Élie fréquenter le Carmel⁸² et avec Élisée et les fils des prophètes les rives du Jourdain, qu'habiter avec certains Israélites charnels les villes de Béthel, Samarie et Bersabée⁸³. Il vaut mieux, avec Élie, recevoir dans le désert *un pain cuit sous la cendre et un récipient d'eau*⁸⁴, que désirer des délices charnelles après la profession monastique. Il vaut mieux aussi pour vous entendre les encouragements du Seigneur avec Élie auquel le Seigneur a dit : « Que fais-tu ici, Élie ? »⁸⁵ que d'être réprimandé avec les Israélites que le Seigneur accuse par les voix des prophètes de s'être écarts des traces du Seigneur⁸⁶. [12] Nul d'entre vous n'ignore enfin qu'il vaut mieux, avec les fils des prophètes, se nourrir de légumes secs, que d'être souillé de la lèpre bigarrée avec les richesses de Giézi⁸⁷. Quant aux Rékabites, autant qu'il dépendait d'eux, ils menèrent la vie monastique sous l'Ancien Testament ; parce qu'ils obéirent au précepte de leur père Yonadab, ils sont loués par le Seigneur. En effet, suivant le récit du prophète Jérémie, ces Rékabites eurent soin d'observer les préceptes de leur père. Celui-ci leur prescrivit en effet de ne pas boire de vin, de ne pas bâtir de maison, de ne pas planter de vigne et de s'appliquer à vivre à part, séparés du commerce des autres hommes. Ils observèrent ainsi les préceptes de leur père, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une permission, à cause de l'arrivée des ennemis : à l'approche de l'armée babylonienne, ils entrèrent à Jérusalem. Appliquez-vous donc, frères, à imiter ces Rékabites : de même que ceux-ci observèrent les préceptes de leur père⁸⁸, vous aussi, soyez obéissants aux préceptes de la règle et aux monitions des maîtres spirituels.

79. Gn 28, 11-12.

80. Jb 2, 3.

81. Cf. 1 Rg 6, 9-12.

82. Cf. 3 Rg 18, 42.

83. Cf. 4 Rg 12, 1 ; 23, 8 ; 1 Ch 4, 28 ; 2 Ch 19, 4.

84. Cf. 3 Rg 19, 6.

85. Cf. 3 Rg 19, 9.13.

86. Cf. 4 Rg 18, 6.

87. Cf. 4 Rg 5.

88. Cf. Jr 35.

Jean-Baptiste, Élie, les premiers ermites

[13] Venons donc au moine du Nouveau Testament, c'est-à-dire Jean le Baptiste qui à cause de sa sainteté et de sa pureté a été appelé ange par le Seigneur ; à cause de l'austérité de sa vie, on peut le dire moine ; nous pouvons le qualifier ange terrestre et homme céleste, et le Seigneur enseigne qu'il est plus qu'un prophète ; il nie aussi qu'il soit un roseau agité par le vent, vêtu d'habits luxueux. L'ange prédit qu'il précédera le Seigneur dans l'esprit et la puissance d'Élie, et le Seigneur lui-même dit de lui : « Si vous voulez le savoir, Jean lui-même est Élie »⁸⁹. **[14]** Nous, en effet, nous croyons que [ces] deux hommes magnifiques ont manifesté les débuts de l'ordre monastique. De l'un, on lit qu'il fut enlevé au ciel *par des chevaux de feu*⁹⁰ ; de l'autre, qu'il prophétisa avant d'être né. Parce que vous avez commencé, frères, à suivre leurs exemples dans l'ordre monastique, vous devez veiller soigneusement à ne vous écarter aucunement de son droit chemin, c'est-à-dire de la vie monastique. En effet, celui qui a dit : « Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits les sentiers de notre Dieu »⁹¹, a exclu tous les virages par rapport au droit chemin. **[15]** Ces hommes ont été suivis par Paul, Antoine et les nombreux sectateurs de ce mode de vie, eux que l'on exalte par des louanges parce que, lit-on, ils ne dévièrent jamais du chemin qu'ils avaient emprunté. Celui donc qui désire jouir de leur société dans la patrie éternelle et entreprend en cette vie-ci la course d'un combat plus rude que les autres fidèles, doit le savoir : il parviendra aux récompenses plus grandes *s'il a lutté selon les règles*⁹², pourvu qu'il exclue toutes les occasions et ne s'écarte pas du chemin en ligne droite. Cette route, dit le prophète, vous n'en dévierez *ni à droite ni à gauche*. Cette route, les Israélites promettent de la suivre quand ils disent : « Nous marcherons sur la route royale »⁹³. En effet, frères très chers, il nous faut cheminer sur cette route sans aucune tiédeur, mais avec ardeur.

Trois catégories de fidèles dans l'Église ; Noé, Daniel et Job

[16] Votre fraternité doit le savoir en effet, il y a trois ordres de fidèles dans l'Église présente, et au jour du jugement, [il y en aura] quatre parmi les bons et les mauvais. Mais d'abord on doit montrer à votre charité les ordres de l'Église présente, ensuite on passera régulièrement aux quatre ordres qui se trouveront au jour du jugement.

[17] Le Seigneur, dans l'évangile, nous montre en effet trois ordres d'élus quand il dit : « En ce jour-là, deux seront dans un champ : l'un sera laissé et l'autre pris ; deux dans un lit : l'un sera pris et l'autre laissé ; deux en train de moudre : l'une sera prise et l'autre laissée »⁹⁴.

Par les *deux dans le champ*, l'on désigne l'ordre des prédicateurs, qui par leur travail cultivent le champ de l'Église présente. Par l'un qui est pris, sont désignés ces prédicateurs qui prêchent droitement et vivent bien ; ceux-ci sont pris au ciel. Par celui qui est laissé, sont représentés ces prédicateurs qui négligent leur ministère et, pour cette raison, sont laissés par Dieu.

Par les *deux sur un lit*, est représenté l'ordre des moines et des continents. En effet, par le lit où l'on cherche le repos, l'on comprend le repos. En effet, l'ordre des moines, tant qu'il est en repos par rapport aux soucis temporels et séculiers, est comme étendu sur un lit. Mais dans cet ordre, celui qui aura bien travaillé et conduit son projet jusqu'à la perfection sera pris dans la patrie céleste ; quant à celui qui a négligé son vœu, il sera laissé. **[18]** C'est pourquoi j'exhorté votre dilection, frères très chers, à lutter pour votre projet en sorte que méritiez d'être pris par le Seigneur, non d'être laissés.

89. Cf. Mc 1, 2 ; Mt 11,7-14.

90. Cf. 4 Rg 2, 11.

91. Cf. Mt 3, 3 ; Is 40, 3.

92. Cf. 2 Tm 2, 5.

93. Nb 21, 22.

94. Lc 17, 34-35.

Par les *deux personnes en train de moudre* est désignée la vie des époux qui, à cause des soucis et des fluctuations du monde, est comparée à une meule. C'est aussi pourquoi il a mis au féminin les deux personnes en train de moudre, mais parmi celles-ci, l'un est pris et l'autre laissé. Par l'un qui est pris, sont désignés ces époux qui accomplissent avec miséricorde ces six œuvres que le Seigneur mentionne dans l'évangile⁹⁵ : c'est à cause d'elles qu'ils méritent d'être pris vers le Royaume céleste. Par celui qui est laissé, sont désignés ceux qui, inertes vis-à-vis de l'exercice de la miséricorde, seront délaissés par le Seigneur.

[19] Nous trouvons aussi ces trois ordres chez le prophète, là où il est écrit : « Et s'il y avait en son milieu ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, ceux-ci libéreront leurs âmes à cause de leur justice, dit le Seigneur des armées »⁹⁶. Par Noé qui dirigea l'arche sur les flots, est désigné l'ordre des prédicateurs, qui dirigent l'Église en la présente pérégrination. L'ordre des continents est représenté par Daniel qui, placé à la cour du roi, eut soin de garder la vertu de continence⁹⁷. La vie des époux est représentée par Job, qui reprocha son inintelligence à son épouse et enseigna à ses fils un type de vie droite⁹⁸. **[20]** Voyez, frères très chers, que vous êtes désignés parmi ces trois ordres. Veillez à vivre sur le lit, c'est-à-dire dans [la pratique du] vœu monastique, en sorte de mériter d'être pris pour la vie éternelle. Veillez à avoir soin d'imiter la continence de Daniel. Ayez soin de garder votre projet, ayez soin de tendre chaque jour vers la patrie céleste. Avant tout, ayez soin d'avoir la vertu de charité, car c'est elle la route par laquelle on monte au ciel. Il est en effet nécessaire à ceux qui ont les biens de ce monde qu'ils les distribuent aux indigents, s'ils désirent avoir la vertu de charité. Mais pour vous qui n'avez pas les biens de ce monde, que vous avez quittés pour l'amour de Dieu, la bonne volonté suffit au salut. **[21]** En effet, il donne beaucoup plus, celui qui se donne lui-même à Dieu ; il se donne lui-même à Dieu, celui qui renonce et à ses biens et à lui-même. Renoncer à ses biens, un grand nombre le peuvent ; renoncer à soi-même, bien peu. Il renonce donc à ses biens et non à lui-même, celui qui abandonne ses ressources et porte avec lui ses vices. Celui-là porte ses vices avec lui, qui après la conversion veut être irascible comme auparavant, détracteur comme avant, oisif comme avant. Celui qui veut faire plutôt ce qu'il désire lui-même que ce qu'un autre lui commande, ne s'est pas encore quitté lui-même. Celui-là donne beaucoup, qui se quitte lui-même et dit en lui-même : « Je suis devenu près de toi comme une bête de somme »⁹⁹. De même en effet qu'un seigneur use d'une bête de somme selon sa volonté, ainsi le converti qui s'est quitté lui-même doit être régi par un maître.

Quatre catégories de personnes au jour du jugement

[22] D'ores et déjà vous sont manifestes les trois ordres d'élus et de réprouvés qui sont dans l'Église présente. On doit maintenant venir aux quatre ordres qui se trouveront au jour du Jugement. Il y aura en effet deux ordres d'élus et deux de réprouvés. Et parce que vous serez dans le premier ordre, c'est-à-dire juges avec Dieu et les apôtres, nous voulons présenter ces quatre ordres de manière très manifeste et très claire. Si en effet vous veillez très parfaitement sur votre vie, vous serez avec Dieu et les apôtres juges des autres hommes. Lui-même vous promet, de manière très digne de foi : « Vous qui m'avez suivi », dit-il, « au renouvellement, quand le Fils de l'homme siégera sur son trône de majesté, vous siégeerez vous aussi sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël »¹⁰⁰. Ne négligez pas une si grande grâce, frères très aimés, parce que cette sentence concerne tous ceux qui abandonnent tous leurs biens pour l'amour de Dieu. Ceux qui abandonnent tous leurs biens peuvent donc dire avec

95. Cf. Mt 25, 35-36.

96. Ez 14, 20.

97. Cf. Dn 1, 8-16.

98. Cf. Jb 1, 4-5 ; 2, 9-10.

99. Ps 72, 23.

100. Mt 19, 28.

l'apôtre Pierre : « Seigneur, voici que nous avons tout quitté et que nous t'avons suivi, qu'y aura-t-il donc pour nous ? »¹⁰¹. Jésus lui dit : « Vous serez juges des autres au jour du jugement. » [23] Vous devez en effet savoir, frères, qu'il y aura quatre ordres au jour du jugement : deux de bons et deux de mauvais. Le premier ordre sera sauvé et ne passera pas en jugement – il s'agit de ceux qui abandonnent tous leurs biens, qui viennent au jugement comme juges avec Dieu, suivant ce mot d'Isaïe : « Le Seigneur viendra pour un jugement avec les anciens du peuple »¹⁰². Eux-mêmes jugeront les autres, et ils ne seront pas jugés par d'autres. Le second ordre sera jugé et sera sauvé – il s'agit des bons chrétiens qui d'une part possèdent les biens de ce monde, et d'autre part les dispensent chaque jour aux pauvres, qui habillent ceux qui sont nus, visitent les malades, ensevelissent les morts et accomplissent les autres actes semblables que l'évangile enseigne à faire. Ceux-là seront jugés, parce que le Seigneur leur dira au jour du jugement : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire. » Et peu après : « Venez, les bénis de mon Père, recevez le Royaume qui vous a été préparé depuis la création du monde »¹⁰³. [24] Le troisième ordre sera jugé et sera condamné – il s'agit des mauvais chrétiens qui paraissent avoir la foi, mais n'ont pas l'action. Ceux-là seront envoyés à la gauche du Seigneur au jugement, et il leur dira lui-même : « J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire, j'ai été étranger et vous ne m'avez pas recueilli. » Et peu après, il dit : « Allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges »¹⁰⁴. Ceux-là seront jugés et ne seront pas sauvés. Quant au quatrième ordre, ce sera [celui] des infidèles qui ne seront pas jugés et seront condamnés. Le psalmiste dit à leur sujet : « Les impies ne ressusciteront pas au jugement »¹⁰⁵. Les impies ressusciteront en effet, mais non en vue d'être jugés, puisque « ceux qui ont péché sans loi périront sans loi »¹⁰⁶. Mais le premier ordre, c'est-à-dire ceux qui ont quitté leurs biens et ont suivi le Christ, jugeront les deux ordres suivants, c'est-à-dire les bons chrétiens pour qu'ils reçoivent des biens, et les mauvais afin qu'ils reçoivent des maux. Quant au quatrième, comme on l'a dit, il ne sera pas jugé : c'est celui des non-croyants.

Exhortation finale. La joie de l'au-delà. Oraison conclusive

[25] Rendez grâces à Dieu, frères, et servez-le avec le plus grand amour, avec une totale confiance, lui qui en touchant vos coeurs avec miséricorde vous a fait mépriser tout le visible afin que vous puissiez appartenir au premier ordre. En vivant bien, revendiquez donc la grâce d'un tel honneur, afin que vous veniez comme juges avec Dieu au jour du jugement. Vous devez croire cela très fermement, car il est très fidèle, *celui qui vous a promis*¹⁰⁷ cela. Il est lui-même la vérité, il ne peut se tromper. Une grande allégresse, une grande joie, une gloire inénarrable vous est promise. C'est pourquoi tendez assidûment vers là-bas, aspirez à [être] là-bas, désirez aller là-bas au plus vite, parce que la vie présente est caduque et très misérable, et pour cette raison, ayez soin d'emigrer de celle-ci à celle qui est heureuse. Et si vous ne pouvez aller là-bas de corps, montez-y par l'esprit en aimant, en désirant, en goûtant. [26] Là se reposent déjà les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les vierges, les confesseurs, les multiples troupes des moines et des moniales, ils [y] éprouvent déjà joie et allégresse, ils exultent déjà dans les prairies très heureuses, dans les lieux très bienheureux, dans les pâturages plantureux du paradis. Frères très chers, transcendons le visible, méprisons tout ce qui est transitoire et ayons soin d'aller de toutes nos forces vers cette patrie céleste ; car non seulement nos parents qui nous y ont

101. Mt 19, 27.

102. Is 3, 14.

103. Mt 25, 35.34.

104. Mt 25, 42.41.

105. Ps 1, 5.

106. Rm 2, 12.

107. Cf. He 10, 23.

précédés, mais aussi les patriarches, les prophètes, les martyrs et aussi les anges eux-mêmes nous attendent et désirent que nous ayons soin de nous hâter vers eux le plus vite possible. [27] Et pour que cela se produise plus rapidement, supplions chaque jour humblement la clémence du Seigneur en disant : « Dieu tout-puissant qui a créé toutes choses *à partir de rien*¹⁰⁸, et qui nous a rachetés par le *sang précieux*¹⁰⁹ de ton Fils unique, notre Seigneur Jésus Christ et *nous a engendrés volontairement d'eau et d'Esprit Saint*¹¹⁰, fais-nous passer au plus vite de cette très misérable pérégrination à la patrie longtemps désirée, dans laquelle, avec les anges très bienheureux et les hommes très heureux, nous régnerons dans les siècles des siècles infinis. Amen. »

108. Cf. 2 M 7, 28.

109. Cf. 1 P 1, 19.

110. Cf. Jn 3, 5 ; Je 1, 18.